



Direction de la Démocratie, des Citoyen·nes et des Territoires
Sous-Direction des Ressources

COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

du mercredi 30 mars 2021 à 14 h

audio via Skype entreprise

Sous la présidence de :

Mme Anne-Claire BOUX

Adjointe à la Maire de Paris, chargée de la Politique de la Ville

Sommaire :

1. 8. Bilan de prévention 2020 - Avis sur le Document Unique
2. 9. Avis sur le programme annuel de prévention 2021 et sur le programme des visites CHSCT 2021
3. 10. Alerte sur la souffrance au travail à la mairie du 12^{ème} arrondissement
4. 11. Questions diverses

REPRÉSENTANT·ES DE L'ADMINISTRATION	REPRÉSENTANT·ES DU PERSONNEL		
<p>Titulaires : Laurence GIRARD, Secrétaire Générale adjointe en charge de la DDCT Geneviève HICKEL, Sous-Directrice des Ressources</p> <p>Suppléant : François TCHEKEMIAN, Directeur Adjoint de la DDCT</p> <p style="text-align: center;">*****</p> <p>Expert·es : Jérémie SUISSA, Directeur de cabinet d'Anne-Claire BOUX Maxime CROSNIER, Chef de cabinet d'Anne-Claire BOUX</p> <p>Expert·es de la DDCT : Fabien GILLET, Chef du Service des ressources humaines</p>	<p>Titulaires : Catherine Odile Catherine Bérangère Richard Stéphanie Marie-Pierre Marc Christine</p> <p>Suppléant·es : Anne Annie Bénédicte ... Patricia Jean-Benoît Valérie ... Faisal</p> <p>Expert·es : Marie-Laure</p> <p>Alban SCHIRMER (UCP) invité</p>	<p>ALBERT BONVARLET VALADIER GIGUET-DZIEDZIC CASSIUS BARON JEANNIN ZIRI RAMEL CADIOU</p> <p>DESCOMBES LORMEAU PERFUMO ... ANGER LEROY SANTELLI ... HAMDANI</p> <p>ARRIGHI</p>	<p>CGT prés. CGT prés. CGT prés. UNSA UNSA prés. UCP prés. CFDT SUPAP-FSU prés CFTC</p> <p>CGT prés. CGT CGT prés. UNSA UNSA UCP prés. CFDT prés. SUPAP-FSU CFTC</p> <p>UCP présente</p>
<p>Organisation du CHSCT : Isabelle GUYENNE-CORDON, Cheffe du Bureau des Relations Sociales et de la Formation Stéphane FISZKA, Chargé des relations sociales</p>	<p>MEMBRES DE DROIT</p> <p>Dr Vanessa MARTINI, Service de la médecine préventive (DRH) <i>présente</i> Dr Hakima DIBOUNE, Service de la médecine préventive (DRH) Dr Ana CAMACHO, Service de la médecine préventive Aline du CREST, MISST (DRH) Joséphine CALMELS, Cheffe du Bureau de la Prévention des Risques professionnels de la DDCT Marina SILENY, Adjointe à la Cheffe du BPRP</p>		

Rappel des points du sommaire à traiter :

Point 8 : Bilan de prévention 2020 - Avis sur le Document Unique

Point 9 : Avis sur le Programme annuel de prévention 2021 et sur le Programme des visites CHSCT 2021

Point 10 : Alerte sur la souffrance au travail à la mairie du 12^{ème} arrondissement

Point 11 : Questions diverses

La séance est ouverte à 14 h.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- En propos introductif, je voulais d'abord souhaiter la bienvenue à Mme Stéphanie BARON qui est désormais représentante titulaire pour l'UCP, et non plus experte, et pour vous dire que l'arrêté officialisant cette désignation est paru au BOVP ce matin. Donc, bienvenue.

Je vous propose de reprendre là où nous nous sommes arrêté·es lors de notre première séance du jeudi 25 mars, c'est-à-dire au point 8 de l'ordre du jour que nous n'avions pas commencé à aborder.

Je vois qu'il y a une demande.

M^{me} GIRARD - : Mme ALBERT, c'était à quel sujet ?

M^{me} ALBERT (CGT).- Sur la situation sanitaire, suite à nos alertes de jeudi dernier. Nous avons fait un certain nombre d'alertes sur les mesures de prévention à prendre dans le cadre de l'aggravation de la situation sanitaire ; la MISST est aussi intervenue pour rappeler la réglementation. Donc, nous aimerions avoir des réponses très concrètes sur ce qui est engagé sur les vérifications pour la ventilation des équipements, le roulement des équipes pour respecter les m² qui sont nécessaires au regard des nouvelles mesures, évidemment un échange avec les collègues de travail sur ces organisations du travail vu que la MISST précisait qu'aujourd'hui, autant nous pouvons avoir un certain nombre... - enfin, je ne voudrais pas prendre la parole à la place de la MISST, excusez-moi - mais ce dont je me souvenais, c'est qu'il y avait un certain nombre de choses à revoir dans l'organisation des équipes pour être bien sûr que l'ensemble des agent-es était en protection aujourd'hui. Donc, nous aimerions avoir des réponses, vu que c'était jeudi dernier et que la situation empire, et qu'il y a donc absolument urgence à prendre des mesures complémentaires. Merci.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Je vous remercie pour votre intervention. Sachez que tous les points que vous avez remontés jeudi dernier ont bien été pris en compte ; là, le délai était trop court pour que nous puissions apporter un certain nombre de réponses, mais les points sont bien pris en compte et nous reviendrons vers vous, la DDCT reviendra vers vous sur ces points.

Nous allons passer au point 8 de l'ordre du jour. Juste pour reprendre un peu le cadre de nos échanges, nous nous inscrivons donc dans la suite du CHSCT, le dernier point examiné

de l'ordre du jour avait été clos. D'ailleurs, il nous restait un quart d'heure s'il avait fallu aborder plus longuement ce point. Nous avons clos le point à l'ordre du jour, aussi bien le point sur la crise sanitaire que sur la visite MISST, les différents éléments ont été pris en compte. Et peut-être pour recadrer, afin que nous puissions tenir ce CHSCT dans les délais, ce que nous vous proposons, c'est que nous reprenions le cadre habituel, c'est-à-dire deux droits de réponse, et ensuite, nous passons au point suivant de l'ordre du jour, ce qui permet ainsi d'avoir un échange assez complet, pour que, nous, nous puissions prendre en compte l'ensemble de vos points, et, bien sûr, nous vous tenons informé·es, nous revenons vers vous.

Est-ce que nous pouvons bien passer au point 8 ? Pour nous, les points précédents sont clos, donc nous allons passer au point 8 de l'ordre du jour. Et nous reviendrons, je vous assure que nous reviendrons vers vous sur les différents points évoqués lors de la précédente séance, mais, là, c'était un délai trop court pour que nous puissions y revenir.

M^{me} ALBERT (CGT).- Non. Excusez-moi, nous ne sommes pas d'accord. Vas-y, Catherine.

M^{me} VALADIER (CGT).- Excusez-moi, mais juste... Bonjour à toutes et tous. Juste, effectivement, nous sommes dans la poursuite du CHSCT précédent, mais vous comprenez bien que la situation sanitaire est telle, qu'effectivement, nous sommes de plus en plus inquiètes et inquiets par rapport à nos collègues au vu de tout ce qu'il se passe. Nous avons évoqué des choses, nous avons demandé des choses très précises, jeudi dernier, sur les vérifications de VMC, sur la possibilité, justement pour les collègues, de manger, de quelle façon ? Puisque maintenant nous savons que c'est clair, c'est une certitude que les restaurants ASPP sont fermés. Donc, qu'est-ce qui est mis en place concrètement ? Bien sûr, aujourd'hui, il fait beau, nous avons bon espoir que les collègues déjeunent dehors, qu'ils seront à l'air libre, mais la semaine prochaine, par exemple, il va faire beaucoup moins beau. Nous espérons que des mesures seront prises d'ici là pour leur permettre de manger dans de bonnes conditions. Nous rappelons que ce n'est pas seulement être à 2 mètres les un·es des autres, mais effectivement d'être bien à 8 m² par personne. Et effectivement, il y avait aussi la problématique du roulement pour permettre aux collègues d'être dans des bureaux où ils et elles ne soient pas en densité trop importante par rapport à ces 8 m², notamment, pour pouvoir travailler dans des conditions sereines.

Juste pour revenir sur ce que vous nous dites, quand vous nous dites qu'effectivement, vous allez revenir vers nous sur tous ces sujets pour nous donner des réponses. Nous attendons un peu plus de réactivité d'autant plus que, vous savez, mercredi soir, il va y avoir très certainement encore une allocution du Président qui va peut-être amener encore de nouvelles mesures, et auquel cas, il faudra être très réactif. Donc, il faut que, nous, nous enchaînions, que tout s'enchaîne par rapport à tout cela. C'est pour cela que nous attendons des réponses très concrètes sur ce que nous avons exposé jeudi dernier. Merci.

[tchat de **M^{me} ALBERT (CGT)** : Merci de nous envoyer la note sur la ventilation, au sujet des 8 m², que vous envoyez aux responsables.]

[tchat réponse de **M^{me} GIRARD (CGT)** : On va formaliser le mail de Mme HICKEL dans une note. Vous en aurez copie.]

M^{me} GIRARD.- Merci, Mme VALADIER, pour cette prise de parole. Juste peut-être deux choses, simplement. Il n'y a eu aucune nouvelle annonce du gouvernement depuis la première partie de notre CHSCT, jeudi dernier. Je partage parfaitement avec vous les besoins de réactivité. Donc, selon les annonces qu'il y aura mercredi ou jeudi - nous ne savons pas d'ailleurs quand est-ce qu'ils parleront, s'il y aura prise de parole ou pas - évidemment, selon ce qui serait annoncé, nous prendrons toutes les mesures nécessaires et, le cas échéant, il y aura un CHSCT exceptionnel, s'il devait y avoir remise en place de PCA, de réflexions là-dessus. Sur ce qui a été rappelé, là, aux équipes, la SDR, Mme HICKEL, a fait un rappel à l'ensemble des encadrant·es concernant les mesures qui étaient déjà en vigueur préalablement à notre CHSCT, notamment la règle absolue de ventilation et d'aération des locaux sociaux. Nous avons demandé aux DGS de chercher, le cas échéant, et notamment par rapport aux cas que vous m'aviez cités, des salles qui seraient plus appropriées en termes de superficie et d'aération. Donc, ce travail est en cours. Les rappels ont été faits. S'il y a de nouvelles mesures ou de nouveaux changements qui sont annoncés dans la semaine, nous reviendrons immédiatement vers vous le cas échéant avec une instance exceptionnelle.

Donc, je propose que l'on passe effectivement au point suivant, le point 8 à l'ordre du jour, en ayant en tête que s'il y a de nouvelles mesures annoncées cette semaine - je ne pense pas qu'elles arrivent pendant ce CHSCT, il n'y en a pas eu depuis jeudi dernier - nous reprendrons attache avec vous.

M^{me} ALBERT (CGT).- J'avais demandé la parole.

M^{me} GIRARD.- Allez-y, Mme ALBERT.

M^{me} ALBERT (CGT).- Merci. Merci de nous dire qu'une note a été envoyée aux DGS. Donc, en effet, vous allez avoir a priori le retour sur là où il y a des problèmes de ventilation ou pas. S'il n'y a pas de ventilation adéquate, il faut absolument donc, fermer ou revoir l'organisation du travail, c'est cela que nous demandons très précisément. En l'occurrence, sur les sites MVAC et EDL, et DDCT Politique de la ville, cela n'a pas été fait. Donc ça, c'est urgent, ce sont de petits équipements, donc s'il n'y a pas de ventilation, les personnes sont en risque. Nous vous le redisons, mais nous l'avons déjà dit depuis jeudi.

Vous avez fait une note sur les ASA, et c'est une bonne chose, heureusement que nous sommes aussi revenu·es là-dessus. Donc, vous voyez, il y a des choses de faites et qui sont transmises sur les ASA quand il y a des fermetures d'écoles et de crèches.

Nous vous avons parlé des problématiques de roulement et du besoin d'une ASA pour des personnes qui sont sur des postes non télétravaillables. Nous aimerions avoir une réponse sachant que vous avez vu que nous n'avons pas attendu dans les bibliothèques une nouvelle intervention du gouvernement, pour qu'il y ait des mesures en tant qu'employeur sur le respect des obligations. J'aimerais peut-être, je ne sais pas, que le BPRP, la MISST puissent nous rappeler vos obligations, quelles que soient les prises de parole demain par le Président de la République. Donc oui, aujourd'hui, vous avez vu, vous savez bien qu'il y a plus de 23 bibliothèques qui ont fermé parce qu'il n'y avait pas le respect de l'ensemble de ce que nous vous avons décrit depuis jeudi. C'est pour cela que nous revenons à la charge, cela a été un travail, d'ailleurs, fait en intersyndicale, notamment. On pense que oui, il y a quand même urgence. Merci.

M^{me} GIRARD.- Juste sur les ASA, par rapport aux enfants : cela s'est fait suite aux annonces du gouvernement qui ont eu lieu vendredi, et non pas suite au CHSCT. Mais du coup, évidemment, en réaction, tout de suite, des choses ont été mises en place. Je vous redis que tant que les mesures sanitaires peuvent être respectées, tant en termes de taille d'aération, de taille des locaux et de ventilation, il n'y a pas de raison, pour les postes non télétravaillables de passer en ASA. Donc, soit vous citez des cas très précis- mais nous n'avons pas de remontées des services directement là-dessus, ni des agent-es ni des encadrant-es- donc qu'ils fassent remonter un cas précis s'il n'y a pas possibilité de travailler en respectant les mesures sanitaires et de se restaurer. D'ailleurs, vous avez raison, un autre changement est intervenu depuis le début de notre CHSCT de jeudi dernier, c'est effectivement la fermeture des restaurants administratifs, enfin, le passage en vente à emporter des restaurants administratifs depuis hier. De là l'importance de regarder effectivement comment les locaux sociaux permettent de déjeuner en respectant les consignes des 8 m² quand il n'y a pas port de masque.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup, Mme GIRARD. Et de la même façon, sur les sites sur lesquels il n'y aurait pas de possibilités, qui poseraient des problèmes, l'information a été repassée sur la ventilation, sur les possibilités de se restaurer le midi. S'il y a des sites qui posent encore problème, là encore, remontez-les-nous au cas par cas, puisque là, tout a été fait pour que les consignes puissent être respectées.

M^{me} VALADIER (CGT).- Excusez-moi, juste un petit aparté, Mme la Présidente Nous, nous voulons bien faire remonter les situations au cas par cas, mais déjà, nous ne sommes pas partout, et en même temps, je pense que c'est le rôle de l'employeur d'aller voir et de savoir où il y a des problèmes. La situation que nous avons évoquée- d'ailleurs Mme DU CREST l'a bien souligné, la semaine dernière - sur les problématiques de ventilation qui n'étaient pas vérifiées un peu partout à la Ville et y compris à la DDCT- cela doit forcément engendrer une vérification des services de la DDCT au plus près du terrain, et ce n'est pas à nous d'aller faire des visites. Je pense, après, faire une demande très spécifique, avoir des remontées et véritablement mettre en place un protocole. Donc c'est plutôt cela la problématique, en fait.

M^{me} GIRARD.- Le BPRP a visité l'ensemble des MVAC, je rappelle, l'été dernier, et je rappelle quand même que la consigne est extrêmement importante. Nous pouvons, si vous le souhaitez, rappeler encore aux encadrant-es qu'en cas de ne pouvoir respecter les 8 m², -et vous avez raison, nous n'étions pas sur ces mesures-là l'été dernier- c'est l'étalement des temps de pause qu'il faut réfléchir avec une adaptation au cas par cas dans chaque local pour que cela puisse effectivement s'étaler sur un temps plus long. Les instructions ont déjà été communiquées aux encadrant-es, nous allons refaire une note signée par moi. Vous avez parlé d'une note. Mme HICKEL avait envoyé un mail, mais ce que je vais faire, c'est une note qui demande, du coup, que les encadrant-es nous signalent si, avec ces aménagements d'horaires dont je vous ai parlé, cette souplesse dont il faut faire preuve, il y a une difficulté à rester sur place.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Les points ont bien été relevés, la note va être envoyée. Je vous propose que nous passions au point 8 de l'ordre du jour.

8. Bilan de prévention 2020 - Avis sur le Document Unique

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Donc le point 8 concerne le bilan de prévention 2020 avec un vote sur le Document unique.

Le Document unique d'évaluation des risques professionnels est la pierre angulaire de la politique de prévention de la Direction, même s'il n'est pas la seule source d'inspiration. Le Code du travail prévoit sa mise à jour au moins une fois par an. De la même façon, il y a lieu de présenter annuellement le bilan de prévention qui permet d'établir la situation en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail, ainsi que de pointer les actions réalisées dans le cadre du programme de prévention annuel.

À la fin de la présentation de ce document, nous vous proposerons donc de voter les Documents uniques métiers, bâtiments et transverse dans sa partie télétravail, qui vous a été présentée lors du premier groupe de travail sur le sujet, le 1^{er} février.

Je donne donc la parole à Mme GIRARD pour présenter le travail réalisé sur ce point, et Mme SILENY du BPRP pourra compléter si nécessaire.

M^{me} GIRARD.- Merci, Mme la Présidente. Juste pour rappeler, mais vous le savez bien mieux que moi, que ce bilan de prévention est organisé par grandes familles thématiques et reprend l'ensemble des actions menées pour améliorer bien évidemment les conditions de santé et de sécurité au travail, qu'il y a eu bien sûr une année 2020 exceptionnelle compte tenu de la crise sanitaire sur laquelle nous échangeons beaucoup et que, pour autant, il y a quand même un travail qui a été fait sur les différents champs de prévention. J'aimerais vraiment remercier le BPRP et particulièrement sa responsable, Mme CALMELS, pour tout ce travail qui a pu être mené en lien aussi avec vous à travers les commissions, mais aussi des visites de sites sur lesquels nous avons adapté les protocoles qui ont permis qu'elles se poursuivent, ce qui n'est absolument pas le cas dans l'ensemble de la Ville. Il y a des protocoles, dont nous avons discuté avec vous, qui ont donc permis aussi de continuer de travailler, d'aller sur les sites.

Nous avons aussi beaucoup travaillé pour bien retrouver toutes les dépenses qui ont pu être effectuées l'année dernière dans les différents domaines, et notamment sur le plan de prévention des inaptitudes liées aux TMS. Et nous voyons ainsi -mais nous y reviendrons dans le détail si vous avez des questions sur les sommes qui ont pu être dépensées- que 300.000 € ont pu être dépensés effectivement en équipements de travail.

Nous avons aussi fait des efforts pour travailler plus particulièrement sur la communication interne pour tout ce qui était mesures sanitaires évidemment -mais cela, nous en avons déjà parlé- mais aussi au moment de la lutte contre les fortes chaleurs pour que les agent-es adoptent les gestes préventifs, et puis pour la lutte contre les incivilités avec aussi des affichages qui sont mis en place dans les différents espaces d'accueil du public.

Je voulais juste remercier le BPRP et dire cela, mais nous compléterons en fonction des interventions et des questions que vous pourrez poser sur le sujet.

Qui souhaite intervenir ? Mme VALADIER, c'est vous qui commencez ?

M^{me} VALADIER (CGT).- Sur ce bilan, il y a une tentative par rapport au financement : nous voyons bien que suite à nos multiples demandes sur, effectivement, l'importance pour le vote d'un programme annuel de prévention pour l'année 2021, que le bilan de prévention

puisse nous faire un peu un parallèle entre ce qui a été dépensé par rapport à ce qui pourrait être dépensé, il y a des éléments. C'est très perfectible quand même. Nous, ce que nous avons quand même demandé, c'est quelque chose d'assez précis, à savoir, ce qui a été dépensé pour des obligations de maintenance, de vérification, par exemple de ventilation, des maintenances qui sont obligatoires. Donc cela rentre dans un budget qui est normalement incompressible et qui doit se retrouver tous les ans. Et, d'autre part, les moyens qui avaient été mis par la Direction notamment pour des avancées un peu plus spécifiques sur certains matériels achetés notamment pour permettre une meilleure prévention des risques professionnels. Donc, je pense que cela pourrait faire l'objet d'un tableau assez simple. Après, c'est peut-être moi qui veux des choses trop simples, mais là, il y a des chiffres, mais c'est un peu fourre-tout. Si la prochaine fois, nous pouvions avoir un truc assez clair, assez simple, même si, effectivement, il y a des chiffres, c'est une bonne chose, nous allons déjà le souligner.

[tchat de **M. ZIRI-RAMEL (SUPAP-FSU)** : Malheureusement, les budgets ne sont jamais suffisants pour tous les projets de prévention ; sans argent, pas de projet.]

M^{me} VALADIER (CGT).- Moi, je voudrais revenir sur deux ou trois petites choses. Les relais de prévention : d'ailleurs, on parle de réunir les cadres techniques et les relais de prévention. Je pense qu'il y a un vrai questionnement à avoir au sein de notre Direction sur qui est relais de prévention, et à qui nous le proposons. Très concrètement, nous le savons, nous n'allons pas nous mentir, à la DDCT, les relais de prévention, c'était souvent les DGS, les DGAS, les cadres techniques, parce qu'on a une vision assez restreinte du relais de prévention qui se borne au bâtimentaire. C'est quelque chose que, -nous l'avons déjà dit plusieurs fois- nous voulons étendre pour que cette notion de relais de prévention ne se limite pas seulement au côté bâtimentaire, même si, effectivement, cela a un réel impact sur les conditions de travail. Mais donc, du coup, pour savoir qui voudrait être relais de prévention, je pense qu'il faudrait faire un appel à candidatures, ce qui n'est absolument pas fait. C'est-à-dire que très souvent, dans les mairies d'arrondissement, en tout cas pour ce que j'en sais, il est proposé d'être relais de prévention à certaines personnes, parce que de par leurs fonctions, il est supposé qu'elles seront plus à même d'être sensibilisé-es à ces questions. Ceci, alors qu'il peut très bien y avoir des gens dans d'autres services, que ce soit l'état-civil, le service à la population, l'accueil, que sais-je, les ALG même, qui pourraient être amené-es à être intéressé-es par ces fonctions. Après, il y a une autre question qui se pose sur ces relais de prévention, c'est le temps qui est accordé avec des décharges de temps pour bien faire ce travail, avec des demi-journées spécifiques, et pas une heure par-ci, à la fin du travail, quand nous sommes rincé-es et que nous n'avons plus d'énergie pour faire, parce qu'il faut rendre un truc au dernier moment au BPRP. Il y a toute une démarche, je pense, beaucoup plus large qui pourrait s'opérer, et qui serait, à mon avis, bénéfique à tout le monde. Elle permettrait, du coup, d'avoir des remontées un peu plus fines de tout ce qu'il se passe concrètement dans les établissements, donc sur le terrain, et pas seulement d'un point de vue assez technique par des gens « sachant », parce que de toute façon, quand on devient relais de prévention, on fait des formations et on devient « sachant-e » aussi, et c'est à la portée de tout le monde.

Pour les formations SST : effectivement, il y a des formations qui sont mises en place. Juste pour info, nous sommes deux à n'avoir toujours pas fait les formations continues, mais bon, ce n'est pas grave, nous faisons sans. Je pense que, là, c'est un peu comme

dans le cadre des formations contre les violences sexistes et sexuelles, il y a des formations qui ne vont pas de soi pour les agent-es, parce que nous faisons des formations pour nous spécialiser dans notre travail, dans notre métier, ce qui est très en rapport avec ce que l'on fait très concrètement au sein de la DDCT. Mais je pense que si nous pouvions, ne serait-ce que, pas forcément imposer, mais au moins se dire que nous allons faire une vaste campagne, et nous en avons déjà parlé, sur la santé/sécurité au travail, pour justement sensibiliser à tous ces sujets tous/tes les agent-es de la DDCT, ce serait bien. Alors cela peut prendre un an, cela peut prendre deux ans, mais au moins se donner cette volonté, cette implication. Tout le monde pourrait y gagner, y compris et surtout les agent-es. Donc cela, c'est quelque chose qui, à notre sens, paraît complètement indispensable.

Il y a des problèmes aussi sur les droits de retrait. Il me semble qu'il y a des droits de retrait, ou nous les avons loupés ou ils n'ont pas été portés à notre connaissance, mais quand même, je pense qu'il y a des choses qui devraient quand même nous remonter directement peut-être, parce qu'effectivement, nous sommes censé-es nous en saisir aussi. Donc, il y a des droits de retrait que nous avons découvert là, et dont nous n'avons pas eu connaissance. C'est quand même un problème aussi. Il faut qu'à un moment donné, cela puisse nous remonter. Et si nous savons un an après, qu'il y avait un droit de retrait, cela nous fait aussi dire : « Mince, qu'est-ce qu'il s'est passé ? » Vous nous donnez des solutions, mais nous avons peut-être besoin de déclencher une visite CHSCT pour savoir comment cela se passe à un endroit. Cela peut être aussi un point d'appui pour savoir ce qu'il se passe dans tel ou tel établissement, et c'est important aussi que nous en ayons connaissance, ne serait-ce que pour nous demander aussi s'il n'y a pas besoin de faire une enquête, toutes ces choses-là.

Alors, après, il y a aussi quelque chose qui m'a un petit peu choquée. Ce qui avait été écrit c'était que les agent-es avaient sur les incivilités, des sensations, « *une perception des incivilités accrue en 2020* ». Je pense qu'il faut vraiment enlever le terme de "perception". Vraiment, ce n'est pas juste une perception, c'est la réalité, c'est vraiment ce qui est vécu par les collègues. D'ailleurs, cela a été remonté, et nous en avons parlé, du coup, c'est une réalité.

Sur les visites de CHSCT, nous attendons les commissions. Vous savez, nous avons demandé que soient mises en place des commissions pour suivi, justement, des avancées sur ce qu'il se passe dans toutes les visites que nous avons faites. En fait, nous faisons des préconisations, il y a des choses qui se passent, il y a des avancées, nous voulons que ce soit suivi. Bien évidemment, une fois par an en CHSCT, nous ne pouvons pas revenir sur tous les bâtiments que nous avons visités les années précédentes, mais nous avons demandé justement à ce qu'il y ait des commissions pour que l'on puisse voir où en sont chacun des sites que nous avons visités par rapport aux préconisations qui ont été faites.

À ce sujet, je voulais souligner qu'au niveau de l'EDL du 18^{ème}, pour l'avoir visité, je trouvais que c'était un petit peu trop axé sur le bâtimentaire. Il y avait quand même une forte problématique d'organisation du fait du site en lui-même, qui était quand même assez anxiogène. Il y avait vraiment des problématiques, les agent-es y allaient plus ou moins la peur au ventre avec même des collègues qui ne travaillaient pas, qui ne sont pas du service de la Politique de la ville, mais qui sont en soutien dans ces établissements qui ne venaient même plus parce que justement ils et elles étaient trop inquiet-es. Il y a eu des problèmes de drogues, des choses comme cela. Ce n'est même pas mentionné, très

peu. On parle d'insalubrité, c'est sale, mais ça va au-delà de cela, c'est vraiment quelque chose d'assez anxiogène et cela devrait ressortir. Ce n'est malheureusement pas le cas.

Sur le bâtimentaire, nous l'avons dit, le problème c'est que nous nous sommes trop peut-être longtemps axés là-dessus. C'est une bonne chose d'axer les choses, notamment sur les problématiques incendies parce que nous savons -en plus avec ce qu'il s'est passé à la mairie du 9^{ème} que c'est une vraie problématique, surtout dans les vieux locaux comme nous en avons à la DDCT. Mais la crise COVID a fait ressortir quand même la problématique des ventilations, et nous ne pouvons pas laisser passer cela. Il faut vraiment prendre à bras le corps et c'est par exemple quelque chose qu'il va falloir véritablement faire ressortir.

Je suis sur le Document unique, donc du coup, pour les ALG, ce que nous regrettons, c'est quand même que dans leur métier, il n'y ait pas l'accueil qui soit recensé. Si cela fait un lien avec justement la NBI que nous demandons pour l'accueil, c'est un peu dommage. Il y a une façon dont cela est recensé, c'est-à-dire, véritablement, pour les manifestations. Mais il y a une façon dont ce n'est pas recensé, c'est notamment pour ceux qui se trouvent aux banques d'accueil des maires et qui font un vrai travail d'accueil, notamment auprès du personnel, des usager-es qui sont des fois assez agressifs, virulents et difficiles. Parce que ce sont des usager-es qui sont des fois en détresse et qui ont besoin d'une réponse rapide, les collègues font un peu office de pare-feu. Je pense que cela devrait quand même être mentionné à un moment donné, parce que ce n'est quand même pas rien.

[tchat de M. **ZIRI-RAMEL (SUPAP-FSU)** : Nous les ALG de mairie, nous sommes en face à face direct avec les administrés.]

M^{me} VALADIER (CGT).- Après, il y a aussi une problématique qui ne ressort pas parce que les choses ne sont pas encore mises en place, mais puisque nous allons en parler et que cela va être à un moment donné existant. C'est le télétravail. Très concrètement, là, il va falloir s'y pencher de façon très pragmatique. Moi, je commence déjà à avoir des collègues qui commencent à dire : " Je suis à la maison, je suis en télétravail, même si c'est un ou deux jours par semaine, je commence à avoir mal là, mal au dos ". Chez eux ou chez elles, les moyens ne sont pas les mêmes. C'est-à-dire qu'au travail, nous avons un poste de travail avec un bureau, parce que justement l'employeur a des obligations et que c'est visible, un siège de bureau qui normalement est plus adapté, nous avons toutes ces choses-là. Le télétravail, ce n'est pas juste l'écran, avec en plus l'écran 17 pouces qui se transforme en 22 pouces parce que c'est nécessaire, mais c'est aussi la posture, et toute une journée, 7 heures par jour minimum, voire 8, assis sur un siège qui n'est pas confortable, qui n'est pas adapté avec un bureau qui est trop petit ou il n'y a pas forcément tout ce qu'il faut, c'est problématique. C'est quelque chose que, à un moment donné, nous ne savons pas comment cela va être évalué dans le Document unique, parce que de toute façon, nous ne pourrions pas avoir de vision sur les conséquences. Et avec des choses qui vont entraîner peut-être de gros problèmes de TMS. Il va falloir s'en prémunir. Merci.

M^{me} La PRÉSIDENTE.- Merci, Mme VALADIER. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole sur ce sujet ? Mme ALBERT, je vous laisse prendre la suite.

M^{me} ALBERT (CGT).- Oui, merci. Pour compléter, je pense que par rapport au suivi des visites, il y avait quand même la problématique des effectifs dans la MVAC du 11, pour savoir s'il y a eu des évolutions. Sur la mairie du 16^{ème} aussi, sur la problématique des douches. Et ensuite, sur l'EDL du 18^{ème}, voir un peu quelles sont les actions précises engagées sur le relogement, car, comme l'a très bien dit Mme VALADIER, il y avait aussi des questions de sécurité.

J'ai noté avec joie que ce que je disais depuis longtemps dans cette instance, page 133, vous le mettiez vous-même : "*écran informatique*", on voit bien qu'il y a des caractéristiques pour les écrans, pour éviter donc de « *limiter les tensions musculaires par l'adaptation des écrans aux contraintes des métiers* ». Et puis, à un autre moment, nous voyons aussi que vous parlez de la fatigue visuelle, je suis ravie de voir ce que je dis depuis longtemps. Mme HICKEL, vous vous souvenez des débats de notre commission CHSCT télétravail : vous avez bien pensé qu'il fallait intervenir pour 372 postes sur 19 sites de travail.

Alors pour moi, la question que nous nous posons, c'est bien un élément de risque et donc c'est très bien d'y travailler. Au regard de cette question, j'ai bien entendu que nous attendons encore la fameuse fiche du central sur les écrans. Mais en l'occurrence, en termes de Document unique, et là je rejoins tout à fait Mme VALADIER, c'est qu'il faut absolument que nous puissions aussi avoir des actions de prévention sur tout ce qui est chaise de bureau et écran, sachant que là, je pense que sur le chiffre de 372 : il faudra nous expliquer comment on compte. Et par rapport justement au déploiement de tous les ordinateurs de postes télétravaillables, qu'est-ce qui est prévu en termes de prévention afin d'avoir des écrans qui soient adaptés pour éviter des troubles à ce niveau-là ? Cela, je pense qu'en termes de prévention, c'est tout à fait important.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Merci, Mme ALBERT. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite intervenir ?

M^{me} GIRARD.- On va d'abord vous répondre, Mme VALADIER. Mais est-ce qu'il y a une autre organisation syndicale qui souhaite intervenir, ou on passe aux réponses ?

M. LEROY (UCP).- Excusez-moi, j'avais des problèmes de liaison. Je voulais simplement vous demander, je sais que c'est plus facile à demander qu'à faire, si ce type de document pouvait être reçu plus tôt. C'est quand même extrêmement épais, extrêmement touffu, donc si on veut vraiment le lire, soit il faut prendre 8 jours d'ASA -comme nous ne les aurons pas, il faudra prendre 8 jours de congé- soit nous ne le lisons pas parce que nous n'avons pas toute une équipe derrière pour en faire l'analyse. En tant qu'ancien des « maîtrises de gestion », je sais ce que c'est que de faire une analyse de liasse fiscale d'un groupe. Là, nous sommes exactement dans le même cas de figure

M^{me} GIRARD.- M. LEROY, je me permets de vous signaler, comme le savent très bien tous les membres de ce CHSCT, que ce n'est pas un document qui a été produit en une fois, mais c'est un document sur lequel nous précisons tout le temps des choses, sur lequel il y a des ajouts qui sont faits, et il est toujours précisé quelles sont les parties qui ont été retravaillées.

M. LEROY (UCP).- Il n'empêche qu'à l'arrivée, quand nous avons le document final, il faut bien pouvoir essayer de prendre le temps de le lire. Donc, un document qui est aussi épais et aussi touffu, est-ce qu'il serait possible de le recevoir un peu plus tôt avant le

CHSCT ? Parce que cela demande vraiment beaucoup de temps, si nous voulons nous plonger dedans, sauf si nous avons des gens qui n'ont que cela à faire. Nous, en ce qui concerne l'UCP, hélas, nous n'avons pas ces moyens humains. Voilà, sur les délais pour recevoir des documents de ce type. Vous nous demandez de voter dessus, c'est un peu difficile. Je vous remercie.

M^{me} La PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup, M. LEROY. Alors, déjà, je voudrais vous remercier de souligner les améliorations, les avancées sur ce document. J'entends qu'il y a encore un certain nombre de points que vous avez soulignés et sur lesquels nous pouvons encore avancer. Je propose de donner la parole à Mme GIRARD et peut-être à Mme CALMELS et Mme SILENY pour vous répondre.

M^{me} GIRARD.- Juste sur les différents points que vous avez évoqués, Mmes VALADIER et ALBERT. Sur les droits de retrait, le principe est bien qu'ils sont inscrits à chaque fois, au CHSCT qui suit où l'on évoque les droits de retrait qui seraient intervenus entre deux instances. Donc, nous vous assurons que cela a toujours été fait ainsi, il n'y a pas eu de loupé par rapport à cela.

Sur les relais de prévention, nous savons effectivement la manière dont ils ou elles sont choisis, effectivement en lien pour les mairies d'arrondissement avec le DGS qui va désigner une ou plusieurs personnes, notamment en fonction de la configuration des différentes situations particulières. Après, chacune a une lettre de mission qui précise bien ce qu'il-elle doit faire, le temps à y consacrer, etc. Et donc, c'est très clair aussi bien pour le responsable hiérarchique que pour le relais de prévention.

Sur la campagne santé/sécurité au travail, je dirais que pour toutes vos suggestions, au-delà des informations qui sont faites, si vous avez des idées pour toucher plus directement et mieux les agent-es, nous sommes très preneurs.

Sur l'accueil, effectivement, devant le bureau du maire d'arrondissement, à cet étage-là, il y a du contact avec des administré-es, des usager-es pas forcément faciles, c'est bien noté et nous allons le réintroduire dans le Document unique.

Je suis d'accord sur votre remarque sur le mot de "perception" des incivilités. Nous avons choisi ce terme parce que nous n'avons pas de données chiffrées sur son importance. Il faut à nouveau communiquer là-dessus ainsi que sur la nécessité de remplir les fiches ESPRI, de faire remonter les cas pour que nous puissions avoir la volumétrie. Après, cela a été aussi une année particulière avec, évidemment une fréquentation moindre et la généralisation, comme vous le savez, du travail sur rendez-vous.

Sur les postures de télétravail et sur le télétravail d'abord : par rapport à ce que vous citez, Mme ALBERT sur les écrans, nous sommes ravi-es effectivement, c'est un point très important, les écrans. Vous savez que dans le cadre du télétravail, il est possible d'avoir des écrans complémentaires à l'ordinateur portable, c'est toujours proposé aux agent-es. Donc il y a une communication à faire. Nous en avons parlé, je crois, la dernière fois que nous avons échangé ensemble sur le télétravail, sur le fait qu'il fallait que ce soit bien communiqué de manière proactive au moment où l'agent-e récupère son matériel pour le télétravail. Et après, sur les postures, il y a, de mémoire, sur certificat médical, la possibilité d'avoir des fauteuils, notamment pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi qui peuvent avoir effectivement du matériel adapté. Nous verrons ce qu'il ressort

aussi -j'y reviens, mais je crois que normalement, cela devrait quand même bientôt passer en instance centrale- de l'accord-cadre du télétravail au niveau Ville.

Sur les TMS, c'est clair, nous le voyons bien -et nous aurons l'occasion d'en reparler la semaine prochaine, je crois, quand nous vous présenterons notamment les résultats de l'enquête télétravail- qu'il y a une baisse d'activité physique, aussi quand nous sommes en télétravail. Donc il faudra faire en sorte de promouvoir le fait de bouger, de s'aérer. C'est un sujet clé.

Sur les visites dont vous parliez, oui, l'idée est bien qu'il y ait une commission qui revienne dans le détail, et non pas en instance parce que nous n'avons pas le temps, sur les suites de ces visites. Elle n'a pas pu se tenir, si je comprends bien, l'année dernière, mais il faut la programmer, vous avez parfaitement raison de le rappeler.

Sur la MVAC 11, les effectifs sont tels qu'ils ont été déterminés pour les Maisons de la vie associative et citoyenne. Effectivement, il a pu y avoir des absences, des choses qui ont rendu la situation plus délicate, mais nous essayons, avec le Bureau de la vie associative, d'y répondre avec des renforts autant que nécessaires et autant que possible. Sur la visite dans le 16^{ème}, effectivement, il y a un sujet sur les bouches de ventilation des douches. C'est un sujet qui est partagé à la Ville, parce que, la définition de qui les nettoie n'est pas complètement faite, et n'a pas forcément abouti sur le fait que ce soit en régie ou en marché. C'est un sujet sur lequel il faut que nous puissions revenir, que nous travaillons avec les autres services de la Ville.

Pour finir sur la ventilation, c'est un sujet, en effet, extrêmement sensible, sur lequel j'ai demandé à ce que nous fassions un plan d'actions « spécifique ventilation » en ayant bien la liste des locaux qui posent un problème de ventilation, et que nous puissions, avec la CDPA, résorber toutes ces difficultés de ventilation.

Pour l'EDL 18, nous avons demandé en urgence au Secrétariat Général de trouver les moyens de reloger les équipes du 18^{ème} et les « équipes portes » du 18^{ème}. Il y a des recherches de locaux dans le patrimoine Ville et en externe qui sont en cours, donc j'espère que nous aurons bientôt des annonces à faire aux agent-es, et à vous, évidemment.

Mme CALMELS, je ne sais pas si vous voulez compléter ? (...)

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Est-ce que vous voulez réagir sur les réponses qui vous ont été apportées ?

M^{me} VALADIER (CGT).- Je vais revenir sur les relais de prévention. Oui, nous savons très bien comment cela se passe. Mme GIRARD, effectivement, c'est plutôt le DGS ou la DGS qui sent quelqu'un-e, et qui dit : "*Tiens, ce serait bien que telle personne fasse relais de prévention*". Mais nous, vraiment, ce que nous pensons, c'est qu'il y a des agent-es à la DDCT qui ont peut-être une vocation pour cela, et qui, en plus de leur travail, aimeraient s'investir là-dedans, et qui feront peut-être cela mieux que des personnes qui ont été désignées et qui n'ont pas vraiment le choix. Je pense que c'est un métier et que c'est une fonction que l'on doit faire, quand même, parce que cela nous plaît, pas forcément par obligation. Je pense que cela ne coûte rien de faire un appel à candidatures, de faire cette proposition à l'ensemble des agent-es. Nous pouvons peut-être avoir des surprises, avoir des gens qui vont s'investir là-dedans.

Pour les sièges, justement, pour ceux qui ont des obligations d'emploi, d'accord, mais il y a plein de gens qui ne sont pas dans cette situation, qui se retrouvent en télétravail et qui ne vont pas avoir de siège adapté. Alors, ce n'est pas l'objet d'avoir un bon siège seulement parce qu'on a un certificat médical ou un problème de santé très spécifique au dos. Nous sommes dans la prévention, donc la prévention fait qu'il nous faut un bon siège pour éviter d'avoir un besoin de préconisation par le médecin pour nous demander un bon siège. Vous voyez ce que je veux dire ? Là, nous ne sommes pas sur le côté : " *Ça y est, le problème est là donc il faut le résoudre* ". Non, il faut essayer de faire en sorte que l'agent-e soit moins abîmé-e. Là, on est vraiment sur comment faisons-nous pour que les agent-es qui se retrouvent en télétravail soient équipés, soient dotés de sièges adaptés a minima, en plus du poste de travail, mais a minima d'un siège. Après, avec aussi -et cela aussi on l'a vu, car nous avons eu de super sièges, nous, à la mairie du 14^{ème} qui sont arrivés et qui sont formidables- le problème de savoir les utiliser, il faut savoir les adapter, les régler pour que ce soit profitable. Ça aussi, cela pourrait nécessiter peut-être un passage du BPRP pour une explication. C'est une idée.

Pour en revenir juste sur la commission sur les incivilités, je crois, moi aussi, qu'il y a quelque chose que nous nous étions dit, c'est quelque chose qu'il faut rappeler. Il y a le problème des incivilités, vous avez bien fait de le rappeler, il faut que ce soit remonté via la fiche ESPRI, mais pas que. Nous, nous avons bien insisté sur effectivement le fait qu'ESPRI est un moyen de recenser les problématiques pour faire des statistiques, et pour la DPSP savoir où il faut passer. Nous avons bien entendu -mais ce serait aussi quelque chose qu'il faut promouvoir- le fait que soit proposé, et le plus souvent possible, aux agent-es de noter quelque chose dans le registre SST. Déjà parce que nous, cela nous permet d'avoir de la matière, de savoir où cela se passe, parce que le problème des fiches ESPRI, après, nous n'avons pas forcément de retours, nous, à notre niveau. C'est quand même dommage. C'est pour cela que pour nous, le registre SST reste notre moyen d'interaction avec les services aussi. Et cela permet quand même, suite à cela -car ce n'est pas le tout de dire qu'il y a des incivilités, que les gens sont de plus en plus comme ça, de plus en plus agressifs- de commencer une réflexion en commission, de savoir pourquoi est-ce que les agent-es, les usager-es se retrouvent parfois dans ces situations, qui montent en agression entre agent-es ou usager-es. Et bien c'est aussi parce que, parfois, les moyens ne sont pas forcément mis pour répondre aux attentes des usager-es, notamment les moyens humains. Quand les gens attendent trop longtemps, c'est problématique. Vous allez me dire qu'il y a la prise de rendez-vous, oui, mais il y a des gens qui n'ont pas forcément les possibilités de prendre rendez-vous sur Internet. Donc, c'est aussi une réflexion qu'il faut mener sur du plus long terme.

Et juste pour rappeler une petite chose à notre collègue M. LEROY : effectivement, ce sont des dossiers très lourds et très complexes et cela prend du temps, nous sommes bien d'accord. Mais nous aussi, nous n'avons pas que cela à faire, nous sommes aussi au travail. Du coup, nous sommes toutes et tous dans la même position. Mais je suis d'accord avec le fait qu'effectivement, cela demanderait, pour des dossiers comme ceux-là qui font près de 500 pages, vraiment plus de temps pour les affiner ou pour les travailler, même s'il y a une partie qui existait déjà et que nous ne sommes pas obligé-es de reprendre, mais cela n'empêche que cela demande un travail considérable. Donc, je pense que ça aussi, c'est à noter. Effectivement, le fait de les avoir plus en amont permet d'avoir quand même un peu plus de temps pour les travailler, et notamment sous la

forme papier si l'on peut. Après, la problématique des tableaux du DU, c'est que quand cela sort en format papier, c'est illisible, car c'est trop petit. Du coup, nous sommes obligé-es de les travailler sur le format informatique. Voilà, rien n'est parfait. Merci.

[tchat de M. **VALADIER (CGT)** : Nous demandons un suivi en commission des visites CHSCT ; à la mairie du 16^{ème}, qui va nettoyer les bouches d'aération ?]

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Merci pour cette intervention. Je crois que Mme ALBERT voulait aussi réagir sur les réponses qui ont été apportées. Et Mme VALADIER, nous avons bien pris note de votre commentaire par écrit, et nous y répondrons.

M^{me} ALBERT (CGT).- Merci. Juste pour la MVAC du 11^{ème}, a priori, il y a toujours un manque d'effectif, donc il faudrait peut-être revoir l'état des lieux, sachant que je ne vois pas non plus comment les agents peuvent tenir les nouveaux horaires que vous avez mis en place alors qu'il y a une crise sanitaire en cours. Mais bon, vous faites travailler plus longtemps les personnes, c'est vraiment votre choix, j'avoue que personne ne comprend. Nous espérons qu'il n'y aura pas de souci pour ces collègues-là, mais nous vous aurons alertés.

Le 2^{ème} élément, excusez-moi, comme j'ai des problèmes entre les deux documents -et cela montre aussi tout le boulot qui a été fait par les collègues du BPRP- je crois qu'à un moment donné, vous évoquez tout ce qui est prévention RPS avec des ateliers de formation avec la coach interne de la DDCT. Est-ce qu'on peut savoir combien de personnes ont suivi ces webinaires, et quels retours vous avez ?

Autre élément, aussi, page 141, vous montrez un peu tout le travail que nous avons fait en commission ensemble. Nous vous avons quand même fait remarquer sur le télétravail -et vous avez reproduit la chose, en fin de compte, je crois que cela ne vous intéresse pas trop de travailler autrement- que, pour nous, une commission CHSCT, c'est une commission où l'on travaille, où l'on prend le temps de travailler un sujet, ou l'on débat ensemble, et ce qui en sort est quand même validé collectivement par le CHSCT. Si ce n'est pas validé collectivement, dans ce cas-là, c'est une décision de l'employeur de faire ce qu'il a envie de faire, en s'appuyant sur le temps des mandaté-es CHSCT. Mais c'est différent. C'est-à-dire que sur le télétravail, vous avez envoyé le questionnaire sans que nous puissions le relire collectivement en passage CHSCT. Donc ce n'est pas un questionnaire CHSCT, pour moi, c'est un questionnaire RH, et vous avez pu vous appuyer sur nos compétences. Très bien, vous en profitez, je comprends votre point de vue, mais du nôtre, nous aurions d'autres choses à faire.

Et l'autre point, c'est pareil, vous avez déjà restitué les résultats de l'enquête télétravail. Cela nous pose une fois de plus question. C'est-à-dire que normalement, nous devrions en débattre, nous devrions aussi partager des points de vue. Vous l'envoyez, c'est votre démarche RH, vous avez raison de la mener, par ailleurs, mais cette manière de fonctionner ne nous semble pas vraiment être dans la collaboration avec le CHSCT. Donc, soit nous nous disons que nous fonctionnons autrement, par exemple, pour la commission sur la prévention des violences sexuelles nous nous accordons vraiment et nous sortons quelque chose de commun et nous le présentons en CHSCT, et il y a un débat, et un vote si nécessaire, sûrement d'ailleurs etc., , soit vous vous appuyez sur nous, et vous avancez de votre côté. Mais il faut nous le dire. Vous voyez, nous, nous travaillons, nous avons des problèmes de santé, des collègues, donc nous préférons ne

pas être utilisé·es, sans pouvoir donner notre avis à la fin, avant que cela sorte auprès des agent·es. Merci.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Merci, Mme ALBERT. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Je vous propose donc qu'on réponde à ces nouvelles interventions avant de passer au point suivant de l'ordre du jour.

M^{me} GIRARD.- Peut-être juste deux ou trois éléments. Juste, M. LEROY, effectivement, je ne vous ai pas répondu par rapport au Document unique qui est effectivement un document très conséquent. J'ai une bonne nouvelle, enfin, je veux dire que c'est le même document qui sera repris encore chaque année dans les CHSCT. Et nous prenons le soin, comme je l'ai dit, mais je le répète, que le document de base n'évolue pas. Vous pouvez prendre le temps d'en prendre connaissance, et nous prenons le soin -et je remercie le BPRP de le faire à chaque fois- de joindre une fiche d'accompagnement quand nous vous l'envoyons pour signaler effectivement les évolutions qui ont pu être apportées à telle ou telle page, tel ou tel chapitre, etc., pour que vous puissiez avoir une lecture facilitée. Et nous avons aussi pris soin de mettre côte à côte les actions réalisées et les évaluations, ce qui permet d'avoir une lecture plus aisée du document, mais Mme CALMELS pourra compléter.

Deux autres choses. Sur les fauteuils de bureau, c'est un débat long, je pense que :

- il faut effectivement attirer l'attention sur le fait que c'est indispensable d'avoir un bon fauteuil ;

- beaucoup de personnes ne souhaitent pas avoir un fauteuil de bureau dans leur domicile. Cela a un côté esthétique assez relatif. Mais je pense que c'est un sujet qui est à discuter aussi au niveau central, pour savoir justement s'il y a une contribution à prévoir - je ne sais pas, il y a plusieurs moyens- mais en tout cas l'attention des télétravailleurs/euses doit être fortement portée sur le fait qu'il faut s'installer effectivement de manière confortable et faire aussi de l'exercice pour éviter le développement des TMS.

Sur les registres SST et les fiches ESPRI, je crois quand même que nous faisons un bilan annuel des fiches ESPRI, donc vous en avez quand même connaissance. Cela peut donner lieu à des échanges.

Sur les relais de prévention, nous allons regarder si nous pouvons avoir un système un peu plus ouvert. Mme CALMELS va voir, et nous pourrons vous faire des propositions là-dessus.

Il n'y a pas de nouveaux horaires des MVAC, je le précise juste. Il y a eu pendant un certain temps un confinement, un couvre-feu à 18 heures qui a fait que nous avons ajusté les horaires à ce couvre-feu, et nous sommes simplement revenu·es aux horaires classiques. Donc, ce ne sont pas de nouveaux horaires.

Et pour finir, pour les webinaires, je laisse la parole à Mme CALMELS, parce qu'effectivement, je ne sais pas ce que vous avez comme retour.

M^{me} CALMELS.- Nous n'avons pas d'information là-dessus, puisque ce sont des webinaires présentés par la DRH, proposés par la DRH. Chaque agent·e pouvait les suivre, chaque encadrant·e pouvait les suivre suite à la réception d'un mail. Donc là-dessus, nous n'avons pas connaissance du nombre de personnes qui ont suivi ces formations.

M^{me} GIRARD.- Et sur les modalités de travail entre les commissions et le CHSCT, je considère que le travail qui a été fait en commission sur le questionnaire a été utile, il a d'ailleurs été beaucoup travaillé aussi par les services. Je pense qu'il y a eu des échanges qui font que nous avons reformulé un certain nombre de questions, ajouté un certain nombre de questions aussi, pour que la présentation qui vous sera faite la semaine prochaine soit aussi très complète, et elle permettra d'avoir réponse aussi à des reformulations que vous avez souhaitées dans le questionnaire. Est-ce que nous aurions dû le faire valider au CHSCT ? Ce n'est pas forcément du tout dans le calendrier, il n'y a pas forcément nécessité.

En revanche, pour ce qui est des violences sexuelles et sexistes sur lesquelles vous avez déjà eu une première séance de travail, je crois qu'il y en a d'autres qui sont prévues. Là, pour le coup, éventuellement, le plan d'actions que nous allons mettre en place pour déployer des formations, nous pourrons évidemment le présenter en CHSCT. C'est tout à fait envisageable. Nous pourrons le faire avant la mise en œuvre.

Mme ALBERT, nous demanderons à la DRH, mais je doute qu'ils connaissent... Lorsqu'on s'inscrit à un webinaire, vous le savez vous-même, là, par exemple des gens se connectent et nous ne leur demandons pas forcément la Direction. Je doute que ce genre d'informations soit connu.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Ou ils s'inscrivent sans y participer, donc je pense que ce n'est pas évident.

Il y avait aussi la question des incivilités, qui est un vrai problème. Je pense qu'il faudra aussi approfondir ce sujet. Je vous rejoins, il y a des tensions de plus en plus fortes, et nous le sentons aussi suite aux restrictions dans l'espace public. En tant qu'élu·es, nous le sentons, nous le voyons bien. Il y a une nouvelle enquête qui montrait aussi ce matin l'augmentation des « agressions » -je ne sais pas le terme à employer mais des attaques vis-à-vis des élu·es. Nous sentons aussi, je le disais, dans l'espace public qu'il y a un vrai sujet afin de pouvoir apaiser, remettre du lien, du lien social. Je pense que cela va au-delà, qu'il faut en effet avoir un travail sur l'accueil en mairie pour tous/tes les agent·es au contact des usager·es. Mais c'est aussi plus largement, à mon avis, dans les politiques que nous mettons en place qu'il faut agir sur cette question.

Je vois qu'il y a une demande de parole de Mme ALBERT. Peut-être, si je peux vous inviter, pour que nous arrivions à tenir les délais, à ce qu'à chaque fois, dans votre première intervention, vous listiez bien tous les points pour que nous puissions y répondre. Après, cela vous permet de rebondir, et cela évite le fait que nous ne puissions aborder tous les points dans les délais. Ce serait à mon avis important que vous arriviez bien à donner tous vos points d'intervention d'un coup, et que l'on ne puisse faire que deux allers-retours, de façon à pouvoir prendre le temps aussi d'aborder tous les points et de ne pas être obligé·es de se dépêcher à la fin.

Mme ALBERT, je vous redonne la parole, si vous pouvez faire très court, comme cela, nous pourrons passer au point suivant. Si je peux me permettre de vous le demander.

M^{me} ALBERT (CGT).- Alors, je me tairai.

M^{me} La PRÉSIDENTE.- Merci.

[tchat de **Mme PERFUMO (CGT)** : 1 an que ça dure, cette histoire de qui fait quoi sur les ventilations (pas la STEG ni la SLA, ni la DILT d'ailleurs). Je pense qu'on manque

cruellement de réactivité et de gouvernance sur un sujet d'entretien courant en "bon père de famille". Il faut véritablement se saisir de la question de manière urgente.]

M^{me} GIRARD.- Oui, pardon, Mme PERFUMO, pour le coup, ce que je voulais vous dire, c'est que je comprends. Le sujet dont vous parlez date d'il y a un an, à mon avis, cela date même de beaucoup plus, cette difficulté à avoir les bons intervenants, le bon interlocuteur. La DCPA s'est restructurée avec un pôle spécial ventilation. Cela fera partie des effets positifs de la crise sanitaire qui a évidemment porté l'attention sur ce point. L'organisation a été renforcée sur les sujets ventilations de manière à ce que nous puissions solliciter ce pôle, et, comme je le disais en interne, dès que le SOM est saisi d'un problème de ventilation, d'une panne, d'une difficulté, il peut du coup se référer à ce pôle pour qu'il puisse y avoir une intervention de la DCPA.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Peut-être un petit mot de conclusion sur la question du télétravail. Il y a des discussions. Il reste encore là aussi beaucoup de travail pour réussir à trouver les bons formats, d'autant plus pour les personnes qui habitent à Paris ou autour. Car il y a aussi les questions de logements petits, et donc ce ne sont pas des sujets qui sont si simples à appréhender, mais en effet, il y a bien un enjeu TMS à bien regarder dans ce déploiement du télétravail. Pardon, j'avais oublié le vote. Je vous propose que l'on passe au vote.

[tchat de M. **ZIRI-RAMEL (SUPAP-FSU)** : Pour les fauteuils, il faudrait demander aux agents qui sont en télétravail.]

[tchat de M. **LEROY (UCP)** : Un des problèmes réels en télétravail, est celui des tables ou bureaux sur lesquels sont installés les postes. Tout le monde ne dispose pas de meubles assez larges ou profonds, d'où la gêne et l'usure visuelle renforcées.]

[tchat de M. **ZIRI-RAMEL (SUPAP-FSU)** : Tant que le lien social ne restera que des mots et plus des actions réelles politiques, les incivilités des administrés seront en augmentation.]

M^{me} VALADIER (CGT).- Excusez-moi, Mme la Présidente, un petit point de méthode par rapport à la séance. Mme GIRARD, vous répondez à une question de Mme PERFUMO sans la lire. Je ne sais pas comment ce sera compréhensible dans l'enregistrement pour le PV. Donc, pouvez-vous peut-être reprendre ce qui a été dit par Mme PERFUMO, parce que j'ai peur que ce soit déconnecté dans le PV.

M. FISZKA.- Pardon, je voudrais intervenir, pour vous dire que je note les tchats. Les tchats sont reproduits dans le PV.

M^{me} VALADIER (CGT).- OK, super, parfait, merci.

M^{me} GIRARD.- OK, ça marche, c'était effectivement une observation sur les histoires de ventilation, mais du coup, M. FISZKA note tout, c'est parfait.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Je vous remercie. Nous allons passer au vote, je donne la parole à Mme GUYENNE-CORDON.

M^{me} GUYENNE-CORDON.- Je vais les prendre dans l'ordre nominatif, si vous voulez bien, pour que ce soit bien clair pour tout le monde. Nous votons sur le Document unique métiers, bâtiments et télétravail.

M^{me} ALBERT (CGT).- Abstention.

M^{me} BONVARLET (CGT).- Abstention.

M^{me} VALADIER (CGT).- Abstention.

M^{me} BARON (UCP).- Abstention.

M^{me} SANTELLI (CFDT).- Abstention.

M. ZIRI (SUPAP-FSU).- Abstention.

M^{me} GUYENNE-CORDON.- Pour l'UNSA, M. CASSIUS n'est pas là, Mme ANGER non plus, je pense, donc personne. Mme GIGUET-DZIEDZIC n'est pas là non plus. Et je ne sais pas si Mme CADIOU est là ou M. HAMDANI ? Non.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Les votes sont exprimés. Nous allons passer au point suivant qui concerne le programme annuel de prévention 2021.

1. 9. Avis sur le programme annuel de prévention 2021 et sur le programme des visites CHSCT 2021

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Le programme de prévention définit des axes d'intervention, bien sûr dans le but de réduire, voire de supprimer, les dangers pour la santé et de garantir l'intégrité physique et psychologique des agent-es. Pour 2021, il a été élaboré en tenant compte des actions préconisées dans le cadre du Document unique et des différents plans d'actions de la Direction. Il comprend aussi des évaluations budgétaires pour répondre à la demande récurrente des membres du CHSCT. J'espère que ces nouvelles données permettront vraiment de satisfaire un certain nombre de demandes qui ont été exprimées. Et par ailleurs, il est également proposé un programme de visites de sites.

Ainsi, un premier vote aura lieu sur le programme des visites, et ensuite nous passerons à un second vote sur le programme de prévention, en tenant compte de vos amendements concernant les visites de sites.

Je redonne la parole à Mme GIRARD, appuyée par Mme CALMELS.

M^{me} GIRARD.- Merci. Je veux juste souligner que le programme a été réorganisé pour qu'il soit le plus précis possible et le plus pertinent en termes d'actions avec ses 7 axes.

À noter particulièrement l'axe 1 qui permet de voir comment s'organise le travail, justement, avec les représentants du personnel membres du CHSCT, que ce soit pour les visites de sites, mais aussi les commissions, les autres groupes de travail. C'est le point sur lequel je souhaitais insister. Je remercie effectivement le BPRP d'avoir fait un effort, d'avoir produit des estimations chiffrées autant que possible.

Et puis, je souhaite attirer votre attention sur le programme de visite qui est proposé : l'espace Reully, mairie du 19^{ème}, MVAC 5-6, EDL 14 et services centraux côté SEII et atelier de reliure. Je vous invite à faire aussi vos commentaires ou suggestions pour que nous puissions sortir de ce CHSCT avec un programme de visites adopté.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Je vous remercie. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ? Enfin, plutôt, qui souhaite commencer le tour de parole ? Mme VALADIER, je vous laisse la parole.

M^{me} VALADIER (CGT).- Je vais revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure. Après, c'est vrai qu'il y a deux parties, donc pour le programme de prévention, vous préférez que nous parlions d'abord des visites ? Je pensais que c'était peut-être plus logique de continuer

sur le programme de prévention, mais c'est comme vous voulez. Nous actons d'abord les visites CHSCT, et après nous intervenons plus spécifiquement sur le programme.

M^{me} GIRARD.- Intervenez sur les deux sujets, Mme VALADIER.

M^{me} VALADIER (CGT).- Oui, mais, ce sont deux choses sur lesquelles il faut que nous votions. Du coup, pour le programme de prévention, ce que je disais, effectivement c'est qu'il y a des chiffres qui sont donnés, c'est mieux. Le problème, c'est que nous ne partons de rien d'avant, donc, du coup, c'est compliqué de dire que c'est mieux que l'année dernière. C'est aussi cela, l'intérêt de faire quelque chose de très spécifique tous les ans indiquant qu'il y a eu tant pour telle et telle dépenses, et combien il va être mis l'année prochaine. Effectivement, il y a des axes qui sont proposés pour le programme. Par exemple nous pourrions lister pour chacun des axes des montants qui pourraient être croisés. Il y a notamment des budgets vraiment différents selon ce qui est obligatoire et selon ce qui concerne véritablement des améliorations, qui sont un plus de la part de la DDCT en termes de prévention de santé, sécurité au travail, et de conditions de travail. Et après, peut-être que cela pourrait être aussi un tableau croisé – ce n'est pas que je sois fan des tableaux, surtout quand c'est écrit tout petit et que c'est compliqué – avec pour chacun des axes ce qui est mis en place très spécifiquement avec un budget pour chaque axe. Cela a été un peu fait, mais comme je disais, comme nous n'avons pas de vision par rapport à l'année dernière, c'est un peu compliqué de se prononcer.

Pour ce qui est des visites, nous en avons recensé quelques-unes, un peu différentes des vôtres. Dans les mairies d'arrondissement, j'entends que la mairie du 19^{ème} puisse être revisitée. Par contre, je pense que ce qui aurait pu être intéressant, c'est d'y ajouter le Service titres d'identité qui n'est pas sur place, mais qui a fait l'objet à deux reprises de droits de retrait avec de fortes problématiques. Je pense que c'est intéressant d'y aller. Du coup, si nous devons faire la mairie du 19^{ème}, il faut que nous y accolions également le Service titres. Nous, nous avons proposé la mairie du 8^{ème}, donc cela pourrait être mis à la place. Elle faisait partie des premières mairies que j'ai visitées, donc il y a de très nombreuses années, mais pourquoi ne pas mettre la mairie du 19^{ème} à la place. Et nous avons proposé la mairie du 10^{ème} arrondissement.

[tchat de **Mme PERFUMO (CGT)** : Je suis entièrement d'accord pour ajouter le Service titres en même temps que la mairie du 19^{ème}.]

Pour les MVAC, nous avons plutôt l'idée de la MVAC du 14. Pour les EDL, l'EDL du 13. Enfin, concernant les services centraux, nous, ce que nous souhaiterions faire, parce que c'est aussi un endroit où nous ne sommes jamais allés, c'est visiter tout ce qui est service Cabinet et élu-es, qui se trouvent à la fois place de l'Hôtel de Ville et à la fois au 5, rue de Lobau, donc dans les locaux de la DDCT. Voilà pour nos propositions.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Bienvenue à M. CASSIUS qui nous rejoint.

[M. CASSIUS rejoint la séance]

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la suite de Mme VALADIER sur ces deux sujets ?

M^{me} GIRARD.- Peut-être juste une première remarque, Mme VALADIER, par rapport à vos propositions. Nous trouvons que c'était quand même utile -même si effectivement la dernière visite date de décembre 2017 il me semble, sur la mairie du 19^{ème}, d'y retourner néanmoins. C'est un bâtiment complexe, et évidemment, nous ajouterions du coup le

Service titres d'identité. Sur la MVAC 5-6, c'est parce qu'il y avait aussi des projets éventuellement de réorganisation, mais nous ne sommes pas contre le fait d'aller en MVAC 14. Donc pas de difficultés particulières.

Sur les EDL, Mme CALMELS me dit que l'EDL 13 a été fait il n'y a pas si longtemps que cela. En fait, l'EDL 14, nous l'avons mis aussi, parce qu'il y a eu des travaux en 2019. Mais sinon, pourquoi pas l'EDL 13. Pas d'avis particulier là-dessus.

Et donc j'en déduis que vous êtes d'accord sur l'espace Reuilly... Ah, la mairie du 10^{ème} à la place de l'espace Reuilly ?

M^{me} VALADIER (CGT).- Oui, c'est cela.

M^{me} GIRARD.- Comme il y a eu un accident, quand même, à l'espace Reuilly, il y a eu pas mal de travaux depuis 2015 et nous ne l'avons jamais visité vraiment sous cet angle des conditions de travail/sécurité du site. Nous trouvions que c'était assez intéressant. Mais entre MVAC 10 et Espace Reuilly, à la rigueur, nous vous laissons choisir. Mais c'est vrai que moi, je trouve que l'espace Reuilly était quand même intéressant.

Après, sur les services centraux, la difficulté des cabinets, c'est que cela fait beaucoup, mais pourquoi pas. Il y en a à l'Hôtel de Ville et au 9 sur la place, donc dans deux endroits. Cela fait énormément de surface, donc il faudrait que nous arrivions à cibler deux ou trois emplacements à l'Hôtel de Ville, et éventuellement un emplacement au 9 place de l'Hôtel de Ville, mais nous n'allons pas faire l'intégralité. Donc, il faudrait qu'on soit un peu plus précis là-dessus. Et puis le SEII, c'était l'idée aussi de vous le montrer post-travaux. Nous avons eu l'occasion d'en parler jeudi, en termes et de locaux et d'organisation. Réfléchissez peut-être, nous pouvons réfléchir encore un petit peu.

[tchat de M. **ZIRI-RAMEL (SUPAP-FSU)** : Par rapport à l'accident du 5 août (2015), ça serait bien. J'aimerais savoir si toutes les recommandations ont été effectuées.]

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Alors, pour le PV, peut-être que nous allons redonner les propos de M. ZIRI qui revenait sur l'espace Reuilly et sur le fait que cela pourrait être bien de l'intégrer dans les visites. Il aimerait savoir si toutes les recommandations ont été effectuées.

Je reprends aussi l'intervention de Mme PERFUMO dans le tchat qui appuie sur la nécessité de visiter le service des titres du 19^{ème} qui serait intégré dans la visite de la mairie du 19^{ème}.

Je vous donne la parole, Mme ALBERT.

M^{me} ALBERT (CGT).- Oui, vu que nous faisons deux exercices en même temps, là, cela ne nous facilite pas la tâche, mais bon. Donc sur les sites, nous, les remontées que nous avons, sont quand même par rapport à des besoins exprimés par le personnel, donc nous trouvons cela important. Et en effet, quand nous faisons les visites, nous ne sommes pas seulement là vérifier, même si c'est aussi quelque chose de très important, le bâtimentaire, mais aussi pour prendre le temps de rencontrer les équipes. Donc c'était des propositions que nous avons collectivement.

Sur les commissions du CHSCT, je vois bien que la commission sur le télétravail n'est pas du CHSCT pur, mais vous voyez bien aussi pour l'ensemble des commissions du CHSCT, a priori, quand nous faisons un travail en commission, nous le représentons en CHSCT pour qu'il y ait un avis collectif. Vous savez que nous ne sommes pas tous et toutes là dans les

commissions, et puis il faut tenir compte de la Présidente. À un moment donné, quand nous prenons des décisions, il faut que ça se fasse en CHSCT. Autant avoir cette méthode, pour que ce que nous faisons en commission puisse bien remonter en CHSCT après. Cela, c'est en termes de méthode.

Après, sur tout ce qui est prévention, Mme GIRARD, au début, vous nous dites que tout va bien partout, qu'il n'y a pas de problème de ventilation quand nous vous parlons des urgences liées à vos obligations d'employeur sur le COVID. Et de l'autre côté, vous nous dites : « *Nous allons faire une note, nous vous l'enversons, et j'organise un groupe de travail là-dessus* ». Donc, nous voyons bien a priori qu'il y a de vrais soucis, et nous le savons par ailleurs, nous vous avons donnés déjà quelques exemples. Donc, nous voyons bien qu'il faut absolument les éléments de ce groupe de suivi de ventilation soient intégrés dans ce document -moi, je ne l'ai pas vu, alors je n'ai peut-être pas tout bien lu- avec un suivi des remontées des demandes. Et puis, il y a plus qu'urgence pour avoir un vrai programme de vérification et de réinstallation, de rénovation, tout ce que vous voulez, je ne sais pas quels sont les bons termes. Le BPRP saura sûrement mieux que moi.

Nous avons parlé jeudi de la problématique des vestiaires, donc des vestiaires non mixtes, donc est-ce que ce doit être dans le document ? Moi, je ne l'ai pas retrouvée. Par rapport à la problématique du télétravail, je pense évidemment qu'il faut avoir une ligne disant que sur le télétravail, vous pourrez vous appuyer, en effet, sur des éléments du résultat de l'enquête que vous avez lancée parce qu'il y aura des remontées en termes de risque, mais nous savons quand même déjà, qu'il y a des écrits de l'ANACT qui précisent bien l'ensemble des risques professionnels liés au télétravail. Donc là, ce sera important de les citer, écrans, fauteuils, et puis l'ensemble des risques psychosociaux. Vous l'avez mis, « *Développer les mesures à prendre selon les résultats de l'étude* ». Excusez-moi, donc c'est bon. Mais on aurait pu préciser les données, mais bon, nous allons nous arrêter là. Merci.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup, Mme ALBERT.

Est-ce que sur la partie visites, une organisation syndicale souhaiterait s'exprimer sur la contre-proposition, la proposition alternative présentée par la CGT ?

M. CASSIUS (UNSA)- Oui, c'est juste à propos du BTIQ, pour voir les transformations, parce que j'ai souvenir que nous y sommes allés il n'y a pas si longtemps que cela.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- On n'a pas proposé le BTIQ, M. CASSIUS. Pardon, je n'ai peut-être pas été assez claire. Sur les services centraux, il y avait une double proposition, c'était le SEII, donc le Service égalité, intégration, inclusion, et l'atelier de reliure. Nous avons un atelier à la DDCT et c'est quand même important pour le coup de bien veiller aux conditions de travail dans cet atelier. Et il y a donc la contre-proposition de la CGT qui est plutôt que de faire ces deux services centraux là, d'aller plutôt dans un certain nombre de cabinets éventuels, donc l'Hôtel de Ville et 9 place de l'Hôtel de Ville, sachant qu'on ne pourra pas faire la totalité des Cabinets.

M. CASSIUS (UNSA)- OK, excusez-moi, j'ai été influencé par le message de Mme PERFUMO, c'est pour cela.

M^{me} La PRÉSIDENTE.- Il n'y a pas de mal. Donc vous êtes a priori pour ?

M. CASSIUS (UNSA)- A priori pour, oui.

M^{me} La PRÉSIDENTE.- Pour la proposition alternative.

M^{me} GIRARD.- C'est-à-dire que pour l'Espace Reuilly, juste, il y a eu pas mal d'échanges dans le tchat, et des prises de parole sur l'Espace Reuilly, la question est quand même de choisir entre Espace Reuilly et mairie du 10^{ème}, je crois que c'est cela un peu l'alternative. Est-ce que là-dessus, il y a des opinions ? Parce que je vois dans le tchat quand même que M. ZIRI redit effectivement que l'Espace Reuilly, ce serait important.

M. CASSIUS (UNSA).- C'est vrai que la mairie du 10^{ème}, nous n'y sommes pas allés souvent. Mais bon, elle m'apparaît plus sécurisée, sécurisante, que l'Espace Reuilly. Mais bon.

M^{me} VALADIER (CGT).- Excusez-moi, je peux prendre la parole ?

M^{me} La PRÉSIDENTE.- Allez-y, Mme VALADIER.

M^{me} VALADIER (CGT).- Effectivement, l'Espace Reuilly. Après, il faut aussi dire une chose, c'est qu'actuellement, nous espérons, et nous nous doutons qu'il y a des choses qui ont été faites suite à l'enquête. Vraiment, si cela n'avait pas été le cas, cela poserait un gros problème. Il y a quand même eu le décès d'un de nos collègues. Après, à la mairie du 10^{ème}, c'est vrai que comme vous le dites très justement, M. CASSIUS, nous n'y sommes jamais allés. Pour les mairies, je pense qu'à un moment donné, il faut que nous ayons un peu balayé toutes les mairies. Nous avons des remontées, nous pensons que c'est important de le signaler. C'est pour cela que nous l'avons choisi.

M. CASSIUS (UNSA).- Je n'ai rien contre, c'est ma mairie d'arrondissement.

M^{me} VALADIER (CGT).- Eh bien comme cela, tu seras sur place.

M^{me} La PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup.

M^{me} GIRARD.- Donc mairie du 10^{ème}, c'est OK pour le SUPAP-FSU ?

M^{me} La PRÉSIDENTE.- Donc je vous propose, si c'est bon pour vous, de clore les interventions sur le programme des visites alternatives en prenant en compte l'ensemble des propositions exprimées par la CGT. Nous ferons les votes à la fin. Peut-être je vous laisse, Mme GIRARD et Mme CALMELS, répondre sur la partie, sur les remarques qui ont été exprimées sur le document.

[tchat de Mme PERFUMO (CGT) : C'est surtout que personne n'effectue le nettoyage ni le changement des filtres des centrales de ventilation mécaniques contrôlées, et ce sur l'ensemble du patrimoine de la Ville.]

M^{me} GIRARD.- Juste, sur les ventilations, comme le rappelle Mme PERFUMO dans le tchat, c'est un problème très récurrent à la Ville. Nous mettrons en place un groupe de travail CHSCT sur les ventilations, j'ai demandé à la sous-direction des ressources, plus particulièrement en lien avec le BPRP, mais aussi en lien avec le SOM, de tenir une liste et de veiller à ce que, s'il y a besoin de travaux, l'on puisse avoir un suivi, un plan d'actions suivi avec la BCPA. Je laisse Mme CALMELS compléter sur le reste.

Sur les commissions, effectivement, les sujets sont travaillés en commission, puis présentés au CHSCT notamment pour que la Présidente puisse aussi en prendre connaissance.

[tchat de M. ZIRI-RAMEL (SUPAP-FSU) : Sinon, il y a une alternative, c'est les purificateurs d'eau ; donc mécanisation très bien.]

M^{me} CALMELS.- Merci à vous. Je voulais revenir sur les montants qui sont proposés dans le programme. Je vous signale que tous les ans, en CHSCT, il y a un bilan des dépenses santé/sécurité au travail qui ne peuvent être traitées en même temps que le bilan et le programme de prévention, tout simplement à cause d'une histoire de calendrier puisque nous n'avons pas les données, elles sont en train d'être restituées. Nous sommes en train de les analyser suite aux remontées du terrain que nous avons eues. Nous vous faisons part des dépenses liées à la maintenance obligatoire, aux achats que ce soit pour la sécurité incendie comme pour les conditions de travail, et aussi pour les travaux de mises aux normes ou pour l'amélioration des conditions de travail. Vous avez tous ces documents-là présentés tous les ans en CHSCT.

Ensuite, pour répondre à M. ZIRI sur l'Espace Reuilly, en effet, en août 2015, il y a eu un accident grave de travail lié à une chute de hauteur. Les travaux qui ont été réalisés à la suite ont permis de faire en sorte qu'il n'y ait plus de travail en hauteur, et donc les racks sur lesquels il y a tous les systèmes d'éclairage télécommandés descendent au niveau d'homme. Il n'y a plus d'échafaudage, et les opérations se limitent au plain-pied. Ensuite, il y a d'autres travaux qui ont permis d'améliorer les conditions de travail, notamment l'ouverture sur la façade des bureaux qui étaient sans lumière naturelle. Et puis, les derniers travaux, qui ont eu lieu cette année, sont plus de l'ordre de la sécurité et de l'accessibilité des personnes. Voilà pour l'Espace Reuilly. Je ne pense pas qu'il y ait d'autres points.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Je vous remercie. Est-ce qu'il y a une réaction sur ces réponses, puisque nous n'avons pas fait le deuxième tour ? Mme VALADIER, je vous propose de réagir.

M^{me} VALADIER (CGT).- Oui. Juste pour revenir, effectivement, sur les dépenses. En fait, le problème, c'est juste d'avoir quelque chose d'assez clair qui nous permette de faire un comparatif. Alors, j'entends que la problématique - excusez-moi, je réponds à Mme CALMELS sur le budget est celle des remontées, mais est-ce qu'à un moment donné, nous ne pourrions pas avoir un tableau avec un rappel de ce qui a été dépensé, même si c'est de l'année précédente ? Au moins que nous ayons quelque chose d'assez factuel pour avoir un comparatif sur un tableau. Je pense que c'est plus simple pour tout le monde, y compris en termes de compréhension et de visualisation.

Je voulais revenir sur le budget prévisionnel. Après, peut-être que ce serait aussi intéressant d'avoir des choses un peu plus fines, car on nous dit « 45.000 € pour les achats concourant à la protection de la santé et de la sécurité », mais c'est assez large, c'est assez vaste. Donc, je pense que ce serait bien d'avoir des choses un peu plus précises, peut-être sur les achats qui sont prévus, à quoi ils correspondent. C'est bien, c'est un budget, mais nous ne savons pas comment il sera employé. Cela obligerait aussi, je pense, les sites à se projeter sur des besoins futurs ou des besoins pour lesquels ils pourraient avoir des budgets pour améliorer les conditions de travail de leurs agent-es. C'est aussi cela, le but de tout ça. Ce n'est pas juste nous donner des chiffres pour donner des chiffres, véritablement cela participe à une politique de prévention. Avec la question « De quoi avez-vous besoin ? », du coup, nous savons qu'il va y avoir tant d'achats de fauteuils parce qu'il y a tels besoins. Vous voyez ce que je veux dire ? C'est quelque chose d'assez factuel. Après, je comprends que ce ne soit pas facile, parce que tout le monde ne remonte pas tout en même temps. Mais ce serait du concret, pour savoir du concret pour

savoir concrètement ce que la DDCT dépense dans cet item de la protection de la santé et de la sécurité des agent-es et des conditions de travail.

Et pour les 5.000 € d'acquisition d'appareils pour se protéger de la chaleur, ventilateurs, brumisateurs, très bien, mais nous avons vu ce qui s'est passé l'année dernière avec les ventilateurs - alors, je ne sais pas comment cela va être cette année -, mais les ventilateurs, nous n'avions pas le droit de nous en servir et la clim, plus ou moins non plus. Après, il y a aussi ce que l'on peut faire pour mettre en place -je ne sais pas- par exemple plus d'isolation thermique. Nous en avons parlé avec Mme BOUX, je me souviens en fin d'année dernière, du fait de verdir peut-être les bureaux ou les façades avec des plantes. Je pense que tout cela doit faire partie des choses qu'il faut envisager, qu'il va falloir de plus en plus envisager. Donc, ce ne sera peut-être pas un budget de 5.000 €, mais il faut savoir où nous voulons aller sur ces aspects qui sont quand même des aspects malheureusement sur lesquelles nous allons être de plus en plus confronté-es à l'avenir.

[tchat de **M. ZIRI-RAMEL (SUPAP-FSU)** : 45.000 € par site.]

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Je vous remercie. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la suite de Mme VALADIER et réagir aux réponses qui vous ont été faites ?

M^{me} ALBERT (CGT).- Oui, sur l'axe 7 de la prévention, je pense que nous pourrions reprendre ce qui avait été plus que suggéré par le SAM. C'était d'accompagner aussi les équipes sur comment évoquer la situation qu'ils vivent au travail, les conséquences du télétravail/présentiel, les conséquences de la pandémie sur leur travail et ce besoin de débattre sur l'impact que cela a sur leur métier, leur conflit éthique, etc. Il y a quand même des choses à discuter. Mobiliser le SAM dans des réunions spécifiques, que nous engageons un travail là-dessus, cela me semble tout à fait nécessaire. La prévention des addictologies aussi, mais ça, vous allez peut-être en parler en lien avec le télétravail, mais ce n'est pas que. On sait que la situation risque d'être tendue pendant plusieurs mois, donc il y a vraiment aussi un accompagnement en termes de santé mentale à prévoir. Voilà pour aller vite.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Je vous remercie, et je vous confirme en effet que nous devons au mieux engager tous les travaux nécessaires à l'amélioration des mairies, et d'ailleurs, il y a une attention particulière qui est portée dans le cadre des budgets d'investissement sur ces sujets-là.

Je vous propose peut-être, Mme GIRARD, Mme CALMELS, si vous le souhaitez, d'apporter des précisions.

[tchat de **Mme PERFUMO (CGT)** : Je repose ma question sur les effectifs dédiés au sein de la DCPA pour la cellule ventilation.]

M^{me} GIRARD.- Peut-être juste par rapport à votre question, Mme PERFUMO, sur les effectifs dédiés au sein de la DCPA. Je ne les ai pas, il faudra poser la question via vos collègues au sein du CHSCT ou du CT de la DCPA. C'est peut-être aussi une question de réorganisation du service technique. Mais en tout cas, nous avons des interlocuteurs dédiés sur ce sujet-là.

[tchat de **M. ZIRI-RAMEL (SUPAP-FSU)** : Verdir un max, effectivement ; ça permettrait de faire baisser les températures de quelques degrés.]

Sur le périmètre des dépenses, c'est toujours extrêmement compliqué entre les dépenses de l'ESA et les dépenses générales. Si nous mettons, par exemple, les dépenses qu'on peut faire en termes d'isolement, quand nous refaisons des menuiseries dans des mairies d'arrondissement, cela noierait un peu tous les autres chiffres. Là, nous sommes sur des montants très importants. Mais en tout cas, ce que nous pourrions essayer de faire -parce que c'est un des derniers CHSCT où nous parlons du bilan des dépenses de la Direction dans le domaine de la prévention, sécurité et santé au travail- nous pourrions mettre ce bilan en regard du plan qui vous est présenté là, pour que nous voyions ce que nous avons fait, pas fait, sur quoi nous avons le plus avancé, pas avancé en mettant les deux en corrélation.

Et sur "verdir", oui, cela permet de faire baisser les températures. La mairie du 17^{ème}, par exemple, a verdi, effectivement, son bâtiment.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- En tout cas, je voulais remercier l'équipe du BPRP pour cet exercice sur les budgets qui est sûrement perfectible. Et en effet, nous avons pris bonne note de tous vos commentaires pour que nous puissions au fil du temps avoir cette comparaison positive entre ce qui a été réalisé, ce qui est envisagé et que nous puissions voir, au fil des années l'évolution.

Je vous propose de passer au vote, je laisse la parole à Mme GUYENNE-CORDON.

M^{me} GUYENNE-CORDON.- Nous allons dans un premier temps voter sur le programme de visite des sites 2021. Je vous rappelle ce qui est présenté au vote : la visite de la mairie du 10^{ème}, celle de la mairie du 19^{ème} assortie du Service des titres d'identité, la MVAC 14, l'EDL 13 et la visite de quelques cabinets, de deux ou trois à l'Hôtel de Ville, ou au 9, place de l'Hôtel de Ville.

Je vous remercie de m'exprimer vos votes.

M^{me} ALBERT (CGT).- Oui, pour.

M^{me} BONVARLET (CGT).- Pour.

M^{me} VALADIER (CGT).- Pour.

M. CASSIUS. (UNSA)- Pour.

M^{me} BARON (UCP).- Pour.

M^{me} SANTELLI (CFDT).- Pour.

M. ZIRI (SUPAP-FSU).- Pour.

M^{me} GUYENNE-CORDON.- Merci beaucoup, je crois que c'est tout. Le programme des visites des sites 2021 est adopté à l'unanimité.

Je vais vous demander maintenant de voter sur le programme de prévention 2021 dans sa globalité.

M^{me} ALBERT (CGT).- Abstention

M^{me} BONVARLET (CGT).- Abstention.

M^{me} VALADIER (CGT).- Abstention.

M. CASSIUS (UNSA).- Abstention.

M. BARON (UCP).- Pour.

M^{me} SANTELLI (CFDT).- Pour.

M. ZIRI (SUPAP-FSU).- Abstention.

M^{me} GUYENNE-CORDON.- C'est noté, merci beaucoup.

2. 10. Alerte sur la souffrance au travail à la mairie du 12^{ème} arrondissement

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Je vous propose de passer au point 10 qui concerne l'alerte que vous nous aviez faite sur la souffrance au travail au sein de la mairie du 12^{ème} arrondissement, rapportée en particulier par l'UNSA lors du CHSCT du 25 novembre 2020 en propos liminaires.

Je vous rappelle que, conformément à ce qui a été dit lors du précédent CHSCT, les situations individuelles n'ont pas vocation à être évoquées dans cette instance. Cependant, des actions ont été menées sur la base de cette interpellation, et nous allons vous présenter la suite de ce dossier, sans évoquer les cas individuels ici. Mais il était quand même important que nous puissions vous partager l'information sur les actions engagées à la mairie du 12^{ème}.

Je laisse la parole à Mme GIRARD.

M^{me} GIRARD.- Juste vous dire que nous partageons tous le même objectif, c'est-à-dire de permettre à l'ensemble des agent-es de la mairie du 12^{ème} de travailler dans un climat serein. C'est ce à quoi nous nous attelons et ce à quoi s'attelle la nouvelle Directrice Générale des Services. Et toutes les actions que nous avons pu engager doivent concourir, doivent remplir cet objectif-là. Nous avons eu une audience syndicale avec l'UNSA en décembre. Le Service des ressources humaines, et plus particulièrement M. GILLET que je remercie, a procédé à un certain nombre d'entretiens avec les principaux/pales agent-es concerné-es.

Pour votre information, une procédure disciplinaire est, engagée envers un agent. Évidemment, comme lors de CHSCT précédents et comme l'a rappelé Mme la Présidente, nous ne rentrerons pas là dans les cas individuels. Il y a eu un certain nombre de demandes de mobilité aussi, que nous avons bien sûr favorisées, et que la DGS a accompagnées aussi. Au niveau même de la mairie du 12^{ème}, il y a eu beaucoup d'entretiens avec les différents acteurs, les différent-es agent-es. La DGS est très vigilante à ce que ces différents échanges permettent maintenant de travailler dans un climat serein.

Donc je vous propose que nous suivions la situation, et que, le cas échéant, vous nous alertiez s'il devait y avoir des difficultés.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Je peux vous assurer que la maire du 12^{ème} est aussi très attentive aux conditions de travail des agent-es dans sa mairie.

Est-ce que quelqu'un souhaite réagir ? Bien entendu, sur toutes ces questions, nous continuerons à travailler dans le cadre des commissions et de ce CHSCT.

M. CASSIUS (UNSA).- Je voulais juste dire que je vous remercie de l'issue de cette affaire. Nous sommes heureux, à l'UNSA, d'avoir eu un dénouement satisfaisant, même si nous restons vigilant-es dans ce genre d'affaires.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Je vous remercie, et je peux vous assurer que nous resterons aussi vigilant·es sur cette situation. Mme VALADIER, vous vouliez intervenir ?

M^{me} VALADIER (CGT).- Non, vu ce qu'a répondu M. CASSIUS, j'ose espérer que du coup, cela s'est bien terminé. Espérons-le, nous n'avons pas plus d'informations, mais, nous, ce que nous ne voulons surtout pas, car on sait comment cela se passe aussi, cela se passe -y compris dans les problématiques des violences sexistes et sexuelles- mais cela peut être aussi dans le cadre du harcèlement moral, nous ne voudrions pas que celles et ceux qui se retrouvent être sanctionné·es soient celles et ceux qui dénoncent. Vous voyez, c'est juste cela. C'est un petit aparté. Mais effectivement, nous entendons qu'il y a des choses qui ont été faites, et nous espérons que ce n'est pas dans ce sens-là. Nous y sommes assez vigilant·es.

M^{me} GIRARD.- Juste, Mme VALADIER, là-dessus, dans les premières commissions sur lesquelles vous avez travaillé, dans le cadre du plan d'actions global de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, vous avez convenu justement d'avoir des fiches pour une information très précise des agent·es sur ce qu'ils doivent faire s'ils ou elles sont victimes, s'ils ou elles sont témoins, etc. Je pense que cela fait partie, fera partie du plan d'actions que nous pourrons présenter lors d'un des prochains CHSCT.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Tout à fait.

3. 11. Questions diverses

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Je vous propose de clore cette séance en vous demandant si vous avez des questions diverses. Mme ALBERT, vous souhaitez prendre la parole sur ces questions diverses ?

M^{me} ALBERT (CGT).- Oui, c'était juste pour acter quelque chose avec vous. Le 3 mars, Mme GIRARD nous a demandé des précisions sur nos attentes concernant nos demandes en CHSCT du 13 octobre 2020, suite au dépôt d'une plainte pour viol d'une femme envers un collaborateur de cabinet à l'Hôtel de Ville. Nous avons donc exprimé de manière très précise ce que nous attendions : une analyse des risques, la présentation des actions de prévention et des moyens mis en œuvre pour supprimer les risques analysés. Nous n'avons pas de réponse écrite, donc nous prenons acte que la Ville ne veut pas nous donner un document écrit suite à notre demande de mandaté·es CHSCT.

M^{me} GIRARD.- Peut-être d'abord la parole à M. SCHIRMER, et nous vous répondrons là-dessus après.

M. SCHIRMER (UCP).- Cela n'a rien à voir avec le sujet précédent sur le 12^{ème} arrondissement. Comme je quitte la DDCT, je voulais remercier les instances de concertation et cette grande instance, Mme la Présidente, ainsi que notre directrice et secrétaire générale et tous les membres du CHSCT. Je voudrais souhaiter à toutes et à tous une bonne continuation pour l'œuvre en cours et à venir, et vous remercier pour tous les travaux que nous avons pu faire ensemble.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Merci, M. SCHIRMER, pour cette attention. Malheureusement, nous ne nous sommes que croisé·es, puisque j'arrive juste, mais en tout cas, je vous remercie pour votre participation active dans ce CHSCT. Je vous souhaite une très bonne continuation sur vos futures missions.

[tchat de **M. SCHIRMER (UCP)** : Merci et bon courage à Stéphanie BARON qui représente maintenant l'UCP, en compagnie de Jean-Benoît LEROY au sein de cette instance de concertation.]

M^{me} GIRARD.- M. SCHIRMER, merci également, nous avons eu l'occasion de nous croiser, de parcourir notamment la mairie du 12^{ème} ensemble. Donc, un grand merci à vous, et comme je sais que vous allez travailler au sein de la DFA sur des sujets particulièrement intéressants, sur justement les finances locales, les états spéciaux d'arrondissement, nous aurons certainement l'occasion de retravailler ensemble.

M. SCHIRMER (UCP).- Ce sera avec plaisir.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Félicitations pour ce nouveau poste, ce que je ne savais pas.

M^{me} GIRARD.- Mme ALBERT, vous avez eu cet échange au sein de la commission encore d'un plan d'actions contre les violences sexuelles et sexistes. Moi, je comprends – d'après les discussions que j'ai pu avoir après avec Mme HICKEL, et je la laisserai s'exprimer – que l'idée, était que vos demandes se traduisent dans le plan d'actions que nous allons mettre en place. Il n'y a pas de réponse sur ce cas particulier à vous donner. Je laisse Mme HICKEL compléter.

M^{me} HICKEL.- Je vais redire un peu la même chose : nous avons échangé avec Mme GIRARD, sur un cas sur lequel il y a des mesures qui ont été prises. Nous vous les avons données. Mme GIRARD vous les a précisées lors d'un précédent CT ou CHSCT. Nous avons dit, c'est dans le PV, ce qui a été fait. Je n'arrive pas à voir, sans entrer dans les détails de situations individuelles précises, comment nous pouvons répondre à votre question. Comme nous l'avons vu lors de la commission, nous sommes bien d'accord sur le fait de travailler sur différents aspects pour faciliter les témoignages, pour que les alertes remontent plus vite, pour renseigner au mieux les personnes victimes de façon à ce qu'il y ait toujours une information disponible sur le sujet, sur comment bien sensibiliser la hiérarchie aussi pour que la hiérarchie ait les bons réflexes lorsque les alertes remontent. Tout cela, nous en avons parlé, nous allons le formaliser, nous allons le proposer. Ce sera bien présenté en CHSCT. Nous allons travailler sur la partie Document unique, aussi. Le BPRP a commencé, et nous avons prévu une commission, où nous allons en parler avec vous, évoquer le sujet sous l'angle du Document unique et aborder aussi la partie risques.

Donc, toutes vos demandes, nous sommes bien d'accord pour les traiter de la manière la plus large, mais au cas d'espèce, je ne vois pas ce que nous pouvons écrire de plus sur ce qui a été dit et qui est inscrit au PV de l'instance au cours de laquelle cette situation a été évoquée, anonymement bien sûr, mais toutes les mesures qui ont été prises ont été décrites.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Peut-être aussi rajouter, pour en avoir été témoin en tant qu'élue, qu'il y a bien des formations sur ce sujet qui ont été mises en place, et je crois même que c'était des formations obligatoires pour les collaborateurs/trices d'élus-es. Je ne sais pas si c'était déjà le cas avant, je trouve que c'était une très bonne initiative de mettre en place des formations parce que la lutte contre le harcèlement, les violences sexistes et les agressions sexuelles commence là, par une bonne connaissance des droits de chacun-e, de la qualification de ces actes, que chacun puisse qualifier ces actes et donc savoir ce qui n'est pas acceptable, mais qui relève du délit, du droit. C'est un point qui est très

important, c'est vraiment une bonne chose d'avoir ces formations. Est-ce que Mme ALBERT, vous souhaitez préciser, suite à la réponse de Mme HICKEL sur ce sujet ?

M^{me} ALBERT (CGT).- Oui. De toute façon, en effet, nous allons y travailler en commission. J'espère que la Ville, maintenant, fera une analyse et une enquête CHSCT quand il y aura ce genre de situations qui se produit dans votre Direction. C'est une obligation. Quand j'entends aujourd'hui qu'il n'y a pas d'analyse des risques, mais en effet non pas une formation, mais une sensibilisation des collaborateurs/trices, ce qui est bien, -et Mme CALMELS en a entendu parler lors de la première commission sur la prévention- c'est que nous parlions bien aussi de comment nous analysons l'organisation du travail, et s'il y a des choses à faire évoluer. Ce n'est pas moi qui l'ai dit -je l'ai déjà dit, mais c'est comme si je ne parlais pas- la DRH vous l'a rappelé.

Je donne un exemple sur les situations individuelles. Évidemment que nous ne sommes pas là pour donner des noms. Mais quand il y a eu le décès de notre collègue de l'Espace Reuilly, nous étions bien sur un cas concret, nous étions bien sur un cas individuel et collectif. Nous avons bien eu une analyse après, en termes d'enquête, avec des causes. Cela peut se faire aussi dans ce genre de situation, car un viol, vous savez bien comment c'est poursuivi pénalement.

Donc, pour nous, l'important est d'avoir un document, parce qu'à terme, si malheureusement il y a d'autres situations – et nous espérons que grâce à la prévention, cela ne se retrouvera pas dans vos services – il nous faudra évidemment un document relatant les actions d'analyse et de prévention réalisées par l'employeur, c'est une obligation. C'est juste cela que je voulais avoir comme échange définitif pour arrêter de vous réexpliquer ce que nous attendons. Je travaillerai cela en commission, mais en tout cas sur cette situation, il y a eu un loupé, il y a quelque chose qui n'a pas été réalisé. Quand vous dites que normalement, le SAM est intervenu, est-ce que cela a été suffisant ? Est-ce qu'il continue à y avoir un accompagnement ? Vous voyez, ces choses-là pourront nous servir y compris en commission. Mais cela part d'un cas concret, comme n'importe quel autre accident, même si nous avons une éthique après, une écoute et une bienveillance particulière sur ces questions-là. Mais je pense que c'est important d'expliquer, en effet, ce que nous attendions en tant que mandaté-es CHSCT.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Juste, peut-être quand même, moi, je suis très attachée à ce sujet. Je ne pense pas que nous puissions traiter cela comme un accident.

[tchat de **Mme ALBERT (CGT)** : ça l'est, selon la loi.]

Tout simplement parce que oui, nous avons un travail à faire sur la parole des victimes. S'il faut écouter la parole des victimes, sans l'amoindrir. Nous connaissons très bien la problématique : en France, il y a un certain nombre de plaintes et dans d'autres pays, d'ailleurs, qui ne sont pas déposées ou mal prises en compte. Il y a vraiment un sujet sur la parole des victimes.

[tchat de **M. ZIRI-RAMEL (SUPAP-FSU)** : si ça fait comme dans le 20^{ème}.]

Cependant, il y a quand même une présomption d'innocence à respecter. Et là, en l'état, c'est la justice qui prend le relais. C'est important, à mon sens, quand même. Même s'il faut encourager les victimes à parler, il faut pouvoir respecter la présomption d'innocence. C'est très délicat comme positionnement, mais la plainte a été classée sans suite. Il n'est pas juste de faire justice nous-mêmes sur ce cas-là. Après,

l'accompagnement, quel que soit le résultat de l'enquête et de la plainte qui est déposée, cela ne l'empêche pas, et là je vous rejoins, cela n'empêche pas d'accompagner les victimes. C'est important que le SAM aide dans ces moments-là. Parce que quoi qu'il arrive, c'est un choc, il faut en effet accompagner. Là, je vous rejoins.

Je voulais juste pouvoir replacer les choses, et vraiment, il y a un travail à faire, je vous rejoins. Je trouve que les travaux en commission sont très importants, et j'ai hâte de pouvoir y contribuer dans le cas du CHSCT et avoir votre retour sur ces sujets-là. Je pense en effet que, là encore, il y a des avancées à obtenir, mais il y a un cadre juridique, et, là, il faut vraiment pouvoir s'articuler aussi avec les procédures qui sont engagées, parce qu'accuser quelqu'un à tort cela peut être une vie détruite aussi. Je pense qu'il faut réussir à trouver le bon équilibre, tout en sachant qu'il y a un réajustement nécessaire vis-à-vis de la parole des victimes en France. C'est difficile, j'espère avoir été claire, mais c'est un sujet difficile que de trouver le bon équilibre.

M^{me} GIRARD.- D'où l'importance de tous ces travaux que vous avez mené·es en commission et des éléments sur lesquels nous allons communiquer auprès des agent·es. Il y a tout un travail, par exemple qui a pu être fait dans d'autres Directions, dont justement, comme on l'avait vu, sur les difficultés qui peuvent être rencontrées avec des enfants, avec aussi des difficultés pour préserver la présomption d'innocence tout en protégeant les potentielles victimes avec des mesures administratives, qui permettent de ne plus mettre les personnes en contact. Là-dessus, c'est évident, il faut que nous travaillions sur ces mesures de prévention, et un peu aussi, au-delà des fiches du type « *Je suis victime, qu'est-ce que je fais ?* », « *Je suis témoin, qu'est-ce que je peux faire ?* ». Dès qu'il y a eu un signalement, quelles sont toutes les mesures qui sont à enclencher en termes de signalement aux instances, au Procureur de la République, mais aussi que les mesures de prévention, etc. Donc il faut que vous travailliez aussi sur cette fiche-là. Et puis sur l'appui auprès des équipes pour accompagner cela dans sa globalité.

[tchat de **Mme VALADIER (CGT)** : Dans cette commission, on pourrait faire venir une juriste sur la présomption d'innocence.]

Mme VALADIER demande la parole.

M^{me} VALADIER (CGT).-: Oui, je vais revenir quand même un petit peu sur ce qui a été dit. Deux choses.

Déjà, nous allons distinguer l'enquête de police de l'enquête CHSCT. Nous ne sommes pas du tout sur ces sujets-là, nous sommes tout à fait d'accord, ce n'est pas notre sujet. Nous ne sommes pas là pour dire : « *Ça a eu lieu* », « *C'est vrai* », ce n'est pas notre rôle. Par contre, ce que vous dites, Mme BOUX, cela pose problème. Dire qu'à la fois il faut écouter la victime, et en même temps opposer le fait que la plainte ait été classée sans suite, comme 99 % des plaintes qui sont déposées par les femmes dans ces situations-là. À un moment donné, il faut voir la réalité. Nous savons très bien que ce sont des sujets qui malheureusement ne sont pas encore suffisamment pris en compte dans les commissariats. Ce n'est pas un argument qui permet de dire qu'il n'y a rien eu. Et ce n'est pas la question pour nous. La question, elle est de savoir.

Il y a eu accident, pour nous, à partir du moment où il y a un dépôt de plainte, quelqu'un qui dépose une parole. Cela sous-entend quoi, ce que vous êtes en train de nous dire ? C'est que si jamais par exemple une agente, vient et nous dit : « *Voilà, j'ai subi ça, j'ai été*

violée », on lui dit : « *Va porter plainte* ». Elle va porter plainte, c'est classé sans suite, et nous, de notre côté, cela veut dire que nous nous en lavons les mains ? Nous ne nous interrogeons pas ? Nous ne nous disons pas : « *Si, on l'écoute, on la croit* » ? Ce sont justement des démarches dans ces violences spécifiques que nous devons avoir.

Et après, justement, qu'est-ce que nous mettons en place ? Nous, nous sommes sur de la prévention, cela, Mme GIRARD, nous sommes tout à fait d'accord. Mais pour cette prévention, eh bien parfois, il faut que nous partions d'un cas concret et que nous comprenions ce qu'il s'est joué. Cela peut être justement d'analyser les situations de travail, et c'est ce qu'il s'est passé. Quand Mme ALBERT a fait la corrélation avec ce qu'il s'est passé au sein de l'Espace Reuilly, elle a raison. C'est effectivement ce qui a permis à ce qu'au sein de toute la DDCT, nous disions : « *Le travail en hauteur, ce n'est plus possible* ». Il y a des mesures qui ont été mises en place parce que nous avons analysé des choses. Donc si nous nous fermons en nous disant : " *C'est une situation particulière, on n'y va pas, on ne regarde pas* », et que nous ne nous posons pas de questions, du coup, nous nous enfermons dans quelque chose. Nous pouvons faire de la prévention de façon générale, il n'y a pas de souci. Mais cela veut dire aussi que nous n'interrogeons pas de façon fine le travail, et notamment dans ces situations-là. C'est cela, notre sujet.

Maintenant, comme l'a dit Mme ALBERT, nous avons compris, il y a quelque chose qui peut être de l'ordre d'une certaine méconnaissance sur ces questions-là. Nous sommes ravis d'ailleurs que le service de la DRH ait proposé justement des formations très spécifiques sur ces questions au sein de la DDCT, parce qu'il y a un réel besoin. Nous étions demandeurs/euses depuis des années. Maintenant, ce que nous voulons, c'est que justement, si une situation comme cela se reproduit -puisque de toute façon, visiblement, sur celle-là, nous n'aurons rien de plus-, que cela ne recommence pas. Je veux dire que pour nous, s'il y a quelqu'un·e qui vient déposer une parole, après, il y a des faisceaux d'indices, tout un tas de choses qui peuvent faire qu'effectivement, peut-être, la police ne va pas suivre la plainte, mais il y a par exemple des agent·es, des spécialistes, des professionnel·les comme il peut y en avoir certainement au SAM qui sont capables de dire : « *Si, il y a un faisceau d'indices qui fait qu'il y a une problématique* ». Et d'ailleurs, c'est pour cela qu'il y a après toute la procédure proposée justement au sein de la DRH pour suivre précisément ces situations-là. Donc, il n'y a pas que l'enquête judiciaire. Nous sommes d'accord. Ce que nous voulons, c'est pouvoir avoir justement la possibilité de ne pas se fermer des portes par rapport à ces situations.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Je voudrais juste préciser quand même quelque chose, pour que ma position soit bien claire. Je vous rejoins sur le constat. Par contre, je pense qu'en effet, il y a un travail à faire sur la parole des victimes. Cela aussi dans l'accompagnement. C'est pour cela que c'est bien, ces fiches, elles sont importantes : connaître ses droits, connaître ce qui relève du harcèlement, de l'agression sexuelle, de la violence. C'est important, cela fait aussi partie de la parole des victimes. Travailler sur l'information aussi des personnes qui recueillent ces plaintes, il y a énormément de choses à faire, et cela dépasse d'ailleurs largement la Ville, mais ce n'est pas pour cela qu'il ne faut pas porter ce combat-là.

Mais je maintiens quand même qu'en France, nous avons cette présomption d'innocence qui existe, et c'est aussi une chose précieuse. Parce que derrière, au-delà de la personne qui est considérée comme l'agresseur, il y a aussi parfois des familles, des enfants. Donc je pense qu'il faut, qu'il est extrêmement important de réussir à permettre un

rééquilibrage, mais cela doit rester dans notre état de droit. C'est ce que j'ai essayé de défendre. Je ne dis pas que c'est simple. Mais, en effet, je pense que le plus important dans tout cela, c'est vraiment tout ce travail qui va pouvoir être réalisé, que ce soit sur la prévention, l'accompagnement, et le suivi qui peut être fait après et à chaque fois dans quelque chose d'itératif, pour que nous puissions en effet toujours enrichir cette réflexion.

Je vous propose de clore la séance, étant donné que nous avons épuisé l'ordre du jour de ce CHSCT. Il est 15 h 58 et la séance est levée.

Je vous remercie beaucoup, je vous souhaite une bonne fin de journée.

M^{me} GIRARD.- Merci beaucoup, bonne fin de journée.

La séance est levée à 15 h 58.

La Présidente

Mme Anne-Claire BOUX

La secrétaire du CHSCT

Mme Catherine VALADIER

La secrétaire administrative de séance

Mme Isabelle GUYENNE-CORDON